

# PIA-7.3

Publication interarmées

## *Règles communes de MONTage des Exercices InterArmées (MONTEXIA)*



**ÉTAT-MAJOR  
DES ARMÉES**

**Division Emploi**



**MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE**

N° D-10-001749/DEF/EMA/EMP.2/NP du 27 octobre 2010

Amendée le 24 mai 2016

Intitulée *Règles communes de MONTage des EXercices InterArmées (MONTEXIA)*, la publication interarmées (PIA)-7.3\_MONTEXIA(2010) respecte les prescriptions de l'Allied Administrative Publication (AAP) 47(A) intitulée Allied Joint Doctrine Development). Elle applique également les règles décrites dans le Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale (LRTUIN, ISBN 978-2-7433-0482-9) dont l'essentiel est disponible sur le site Internet [www.imprimerienationale.fr](http://www.imprimerienationale.fr) ainsi que les prescriptions de l'Académie française. La jaquette de ce document a été réalisée par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE).

**Attention : la seule version de référence de ce document est la copie électronique mise en ligne sur les sites Intradef (<http://www.portail-cicde.intradef.gouv.fr>) et internet (<http://www.cicde.defense.gouv.fr>) du CICDE.**

***Directeur de la publication***

Général de division Jean-François PARLANTI  
Directeur du CICDE

21, place Joffre – BP 31  
75 700 PARIS SP 07  
Téléphone du secrétariat : 01.44.42.83.31  
Fax du secrétariat : 01.44.42.82.72

***Rédacteur en chef***

Colonel (terre) Guillaume BAILLEUX de MARISY  
Sous-directeur « Doctrine – RETEX » du CICDE

***Conception***

Document collaboratif placé sous la direction du lieutenant-colonel (air) Yannick DESBOIS  
(EMA/EMPLOI)

***Infographisme***

Premier maître Philippe JEANVOINE  
(pour la version 2016)

***Imprimé par***

Service parisien de l'Administration centrale  
Pôle graphique de Paris  
(SPAC/PGP)



## PIA-7.3\_MONTEXIA(2010)

### RÈGLES COMMUNES DE MONTAGE DES EXERCICES INTERARMÉES (MONTEXIA)

N° D-10-001749/DEF/EMA/EMP.2/NP du 27 octobre 2010

Amendée le 24 mai 2016

(PAGE VIERGE)



Paris, le 27 octobre 2010  
N° D-10-001749/DEF/EMA/EMP.2/NP

Le Vice-amiral d'escadre Bernard Rogel  
Sous-chef d'état-major Opérations  
de l'État-major des armées

1. La qualité de la préparation opérationnelle interarmées est le gage de notre capacité à faire face aux défis des opérations en cours et à venir et est le garant du succès des armes de la France.
2. L'État-major des armées (EMA) est en charge de la préparation opérationnelle interarmées, ce qui englobe la programmation, le pilotage et le suivi des exercices interarmées et multinationaux ainsi que la réalisation de la cohérence d'ensemble des orientations relatives au domaine de la préparation des forces.
3. Dans sa fonction d'Officier ordonnant l'exercice (OSE<sup>1</sup>), le CEMA<sup>2</sup> prescrit des exercices aux niveaux stratégique et opératif, ainsi que des activités en soutien des relations internationales, et alloue à l'officier responsable de la planification et de la conduite de l'exercice (OCE<sup>3</sup>) les moyens nécessaires à leur réalisation.
4. Intitulée *Règles communes de MONTage des EXercices InterArmées (MONTEXLA)*, cette PIA-7.3 précise aux organismes chargés de monter des exercices les règles communes en cohérence avec celles en vigueur au sein de l'OTAN.
5. Pour le montage des exercices de l'OTAN, la *Bi-SC*<sup>4</sup> 75-3 *Exercise Directive* reste le document de référence.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Rogel', written on a light-colored background.

---

<sup>1</sup> Officer Scheduling the Exercise.

<sup>2</sup> Chef d'État-Major des Armées.

<sup>3</sup> Officer Conducting the Exercise.

<sup>4</sup> Bi-Strategic Command.

(PAGE VIERGE)

## Récapitulatif des amendements

1. Ce tableau constitue le recueil de tous les amendements proposés par les lecteurs, quels que soient leur origine et leur rang, transmis au secrétariat du corpus doctrinal (SD-DR) du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) en s'inspirant du tableau proposé en annexe M (page 79).
2. Les amendements validés par le CICDE sont inscrits **en rouge** dans le tableau ci-dessous dans leur ordre chronologique de prise en compte.
3. Les amendements pris en compte figurent **en violet** dans la nouvelle version.
4. Le numéro administratif figurant au bas de la première de couverture et la fausse couverture est corrigé **(en caractères romains, gras, rouge)** par ajout de la mention : **« amendé(e) le jour/mois/année. »**
5. La version électronique du texte de référence interarmées amendé remplace la version antérieure dans toutes les bases de données informatiques.

N°	Amendement	Page & §	Origine	Date de validité
1	Insérer un alinéa après l'alinéa c : « Une équipe DLM/ICO (si des LDT sont mises en œuvre), travaillant en coordination avec l'équipe SIC et le personnel en charge du chiffre. »	Page 23, <u>para. 415</u>	GT OPS LDT Sous-GT Entraînement	24 mai 2016
2	Insérer dans le tableau une ligne de définition du DLM/ICO : DataLink Manager / Interface Control Officer (Manager de Liaisons de données tactiques / Officier ayant le contrôle opérationnel de l'interface (Liaisons de Données Tactiques))	<u>Annexe A</u> , page 31	GT OPS LDT Sous-GT Entraînement	24 mai 2016
3	Quelques modifications de forme en vue révision du document en 2017.	Document	CICDE (Corpus doctrinal)	24 mai 2016
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

(PAGE VIERGE)

### Références

- a. **BiSC-Exercise Directive 75-3** du 23 décembre 2008.
- b. **AJP-4.5 (B) Allied Joint Host Nation Support Doctrine and Procedure** du 06 Mai 2013.
- c. **AAP-15 NATO Glossary of terms and Abbreviations used in NATO documents and publications**, édition de 2015.
- d. **Décret n° 2009-869** du 15 juillet 2009 relatif aux attributions du ministre de la défense, du chef d'état-major des armées et des chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air
- e. **DIA-3(A), Doctrine du Commandement des Engagements opérationnels**, n° 151/DEF/CICDE/DR du 25 juin 2014.
- f. **DIA-4(B), Procédures du soutien des opérations**, N° 40/DEF/CICDE/NP du 14 mars 2013
- g. **PIA-4.5, Soutien fourni par la France en tant que Nation hôte (HNS)**, n° D-14-008271 DEF/EMA/BPSO/NP du 09 septembre 2014 (ex-CIA-4.1 du 11/10/2007).
- h. **PIA-6.5, Instruction sur l'emploi, le commandement, et l'instruction des SIC en opérations**, n° 1014/DEF/EMA/EMP.6/NP du 13 juin 2008.
- i. **PIA-7 (Livret 2/4), Préparation opérationnelle interarmées**, n°D-14-005613/DEF/EMA/EMP/DR du 26 juin 2014.
- j. **Ce document annule et remplace la PIA - 07.301, n° 1340/DEF/EMA/EMP.3) du 12 décembre 2005.**

### Préface

1. La Publication interarmées (PIA)<sup>5</sup> 7 (voir référence i) décrit les principes et les règles régissant la préparation opérationnelle interarmées, le processus de programmation des exercices interarmées et les règles relatives à leur budgétisation.
2. La PIA-7.1 contient la directive annuelle de préparation opérationnelle interarmées. Elle fixe les objectifs d'entraînement et la programmation des activités sur cinq ans.
3. La PIA-7.3 précise aux organismes et officiers chargés de monter les exercices les règles communes, en cohérence avec celles en usage au sein de l'OTAN<sup>6</sup> (voir référence a).
4. Cette PIA reste de portée générale. Elle décrit une approche simplifiée par rapport à celle de l'OTAN et constitue le minimum à respecter en interarmées. Elle s'applique aux états-majors interarmées de niveau stratégique et opératif ainsi qu'aux états-majors de niveau tactique ayant des responsabilités dans le montage des exercices interarmées. Pour le montage des exercices OTAN, l'*Exercise Directive* (référence a) reste la référence à laquelle il est nécessaire de se reporter.
5. Dans la plupart des cas les termes et les acronymes définis par l'OTAN pour le montage des exercices ont été retenus dans leur version anglaise. Des traductions ont été effectuées dans les cas où des termes techniques en français se sont établis. Pour faciliter la consultation de l'*Exercise Directive*, cette PIA fait systématiquement mention des termes OTANIens à côté des termes français déjà établis. L'annexe A donne une vue d'ensemble des acronymes et, si nécessaire, de leur traduction. L'annexe C regroupe toutes les définitions relatives aux rôles et aux responsabilités dévolues aux différents acteurs du montage des exercices.
6. D'autre part, la PIA-7.5 précise les règles d'établissement, de mise à jour et de diffusion de la Base de données des exercices (BADEX<sup>7</sup>). La BADEX est l'outil collaboratif et d'échanges entre les nombreux acteurs de la préparation opérationnelle interarmées. Elle assure l'information permanente de l'EMA pendant le processus de la programmation et du montage des exercices.

<sup>5</sup> Publication InterArmées.

<sup>6</sup> Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

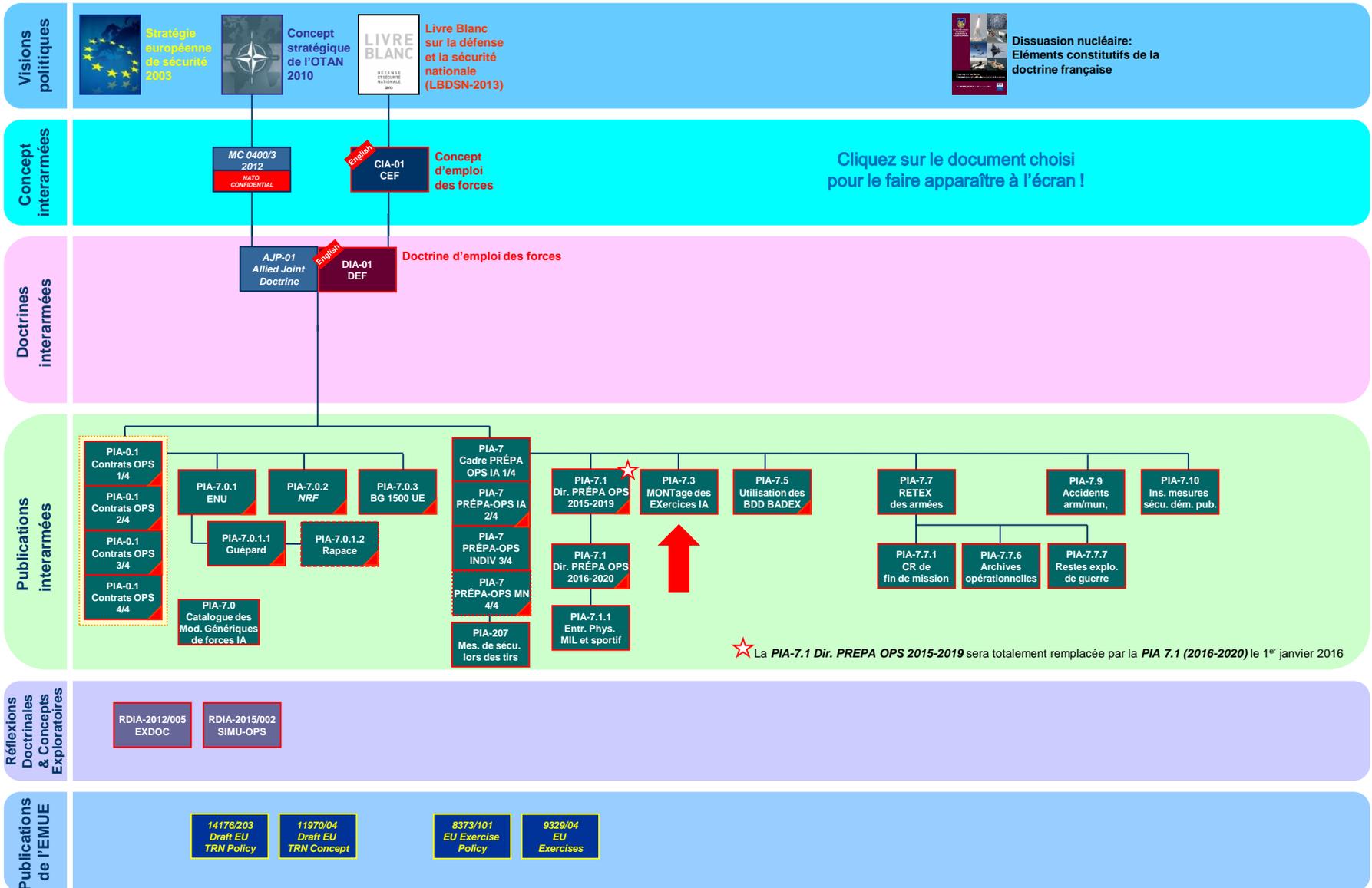
<sup>7</sup> BAsE des Données des EXercices.

7. Enfin, la PIA-7.7 concerne le RETour d'EXpérience (RETEX) des armées.



# Domaine 7 Préparation opérationnelle

Les documents du domaine 7 sont placés sous la direction d'EMA.EMPLOI



(PAGE VIERGE)

	Page
<b>Chapitre 1 – Introduction</b> .....	15
<b>Chapitre 2 – Processus de montage des exercices</b> .....	17
<b>Chapitre 3 – Phase de conception</b> .....	21
Section I    Objectif.....	18
Section II   Produits à fournir.....	18
Section III   Responsabilités .....	18
Section IV   Étapes à parcourir.....	18
<b>Chapitre 4 – Phase de planification</b> .....	25
Section I    Objectif.....	21
Section II   Produits à fournir.....	21
Section III   Responsabilités .....	22
Section IV   Étapes à parcourir.....	22
<b>Chapitre 5 – Phase de conduite</b> .....	31
Section I    Objectif.....	27
Section II   Produits à fournir.....	27
Section III   Responsabilités .....	27
Section IV   Étapes à parcourir.....	27
<b>Chapitre 6 – Phase de retour d’expérience</b> .....	29
Section I    Objectif.....	29
Section II   Produits à fournir.....	29
Section III   Responsabilités .....	29
Section IV   Étapes à parcourir.....	29
<b>Annexe A – Abréviations et acronymes OTAN</b> .....	31
<b>Annexe B – Définitions : catégories d’exercices</b> .....	39
<b>Annexe C – Définitions : rôles et responsabilités</b> .....	35
<b>Annexe D – Modèles</b> .....	38
<b>Annexe E – Visiteurs et observateurs</b> .....	49
<b>Annexe F – Politique de communication</b> .....	51

<b>Annexe G – Soutien logistique, soutien vie courante (RLS) et soutien fourni par le pays hôte (HNS)</b> .....	53
<b>Annexe H – Planification du transport stratégique</b> .....	61
<b>Annexe I – Planification du soutien SIC</b> .....	63
<b>Annexe J – Planification du soutien simulation</b> .....	69
<b>Annexe K – Soutien GHOM</b> .....	72
<b>Annexe L – Élaboration du scénario</b> .....	77
<b>Annexe M – Références</b> .....	81
<b>Annexe N – Lexique</b> .....	81
<b>Résumé (quatrième de couverture)</b> .....	100

101. Le CEMA est responsable de la préparation et de la mise en condition d'emploi des armées. Il définit les objectifs de leur préparation et contrôle leur aptitude à remplir leurs missions (voir réf. d). Dans sa fonction d'officier ordonnant l'exercice (*OSE*<sup>8</sup>), le CEMA ordonne des exercices aux niveaux stratégique et opératif ainsi que des exercices bi- et multilatéraux en soutien des relations internationales et alloue à l'officier chargé de la planification et de la conduite de l'exercice (*OCE*<sup>9</sup>) les moyens nécessaires pour leur réalisation. Il prépare la décision du ministre sur l'accueil des exercices en France et coordonne la mise sur pied de l'organisation du soutien fourni par le pays hôte ou *HNS*<sup>10</sup> (cf. réf. i).
102. La PIA-7.3 précise aux organismes et officiers ayant des responsabilités dans le processus de montage des exercices des règles communes, en cohérence avec celles en usage au sein de l'OTAN et de l'UE<sup>11</sup>.
103. Ces règles constituent le cadre minimal à respecter pour le montage des exercices pour lesquels l'EMA<sup>12</sup> ou un organisme interarmées dépendant de l'EMA est *OSE*.
104. Le processus de montage qui est décrit dans cette PIA représente un schéma global pour un exercice complexe nécessitant une préparation de 18 mois. Ce processus commence par le cadrage de l'activité par l'*OSE* et une première estimation des coûts indispensables pour assurer le bon financement de l'activité en cohérence avec les procédures budgétaires (cf. réf. i).
105. Cependant, certains exercices bi- ou multilatéraux peuvent nécessiter un cycle de préparation allant jusqu'à 3 ans pour des raisons culturelles et politiques dans les pays partenaires. Par contre, l'OTAN dans son *Exercise Directive* a établi une durée nominale pour le montage d'un exercice de 12 mois entre la rédaction de projet final de la spécification des exercices et le début de la conduite de l'exercice ce qui ne met pas en cause le processus français.
106. Le processus du montage des exercices, dont le chapitre 2 de la présente PIA donne une vue d'ensemble, se déroule en 4 phases (conception, planification, exécution, retour d'expérience). Chacune des phases est bien définie par un objectif à atteindre, des produits à fournir, des activités à effectuer ainsi que par des rôles et des responsabilités à remplir. Les chapitres 3 à 6 sont consacrés aux détails de chacune de ces phases.

---

<sup>8</sup> Officer Scheduling the Exercise.

<sup>9</sup> Officer Conducting the Exercise.

<sup>10</sup> Host Nation Support.

<sup>11</sup> *Union Européenne*.

<sup>12</sup> *État-Major des Armées*.

(PAGE VIERGE)

## Chapitre 2

# Processus de montage des exercices

201. Le processus de montage décrit dans ce chapitre s'applique aux exercices majeurs interarmées nationaux et multinationaux ordonnés par l'EMA ou un Organisme interarmées (OIA) dépendant de l'EMA.
- Soit par la directive annuelle de la préparation opérationnelle.
  - Soit par un ordre particulier.
202. Le processus de montage des exercices consiste en 4 phases :
- La phase de conception.
  - La phase de planification.
  - La phase d'exécution.
  - La phase de retour d'expérience.
203. Ce processus est dérivé de celui de l'OTAN selon l'*Exercise Directive* et il est compatible avec les règles appliquées par l'UE. La *Figure 1* donne une vision d'ensemble du processus.

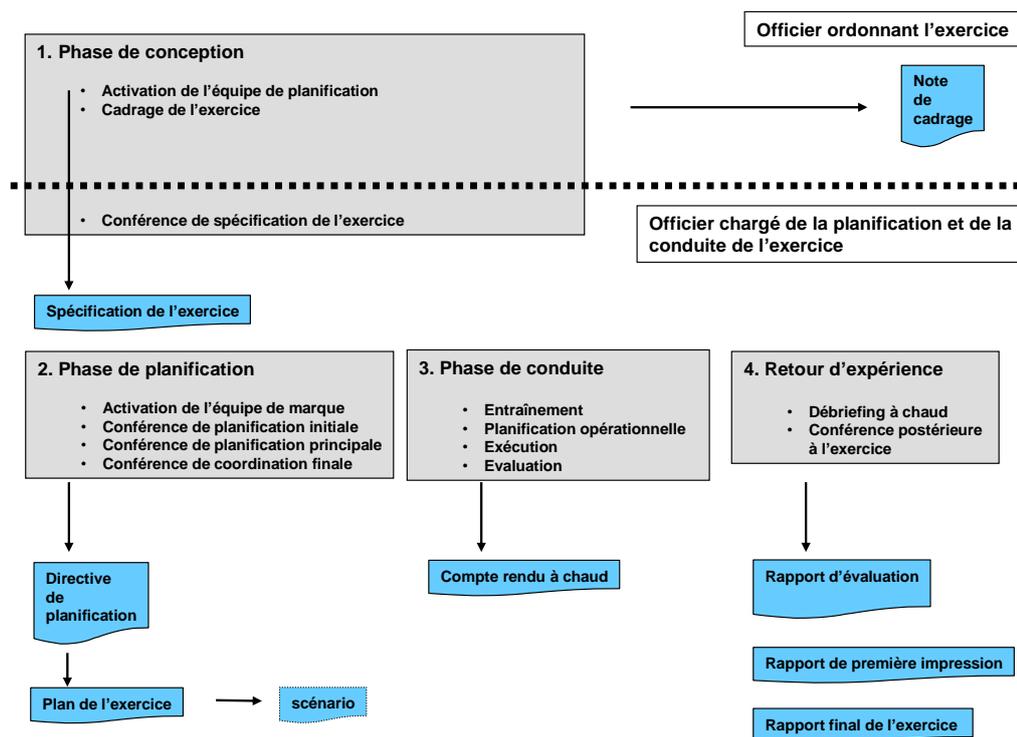


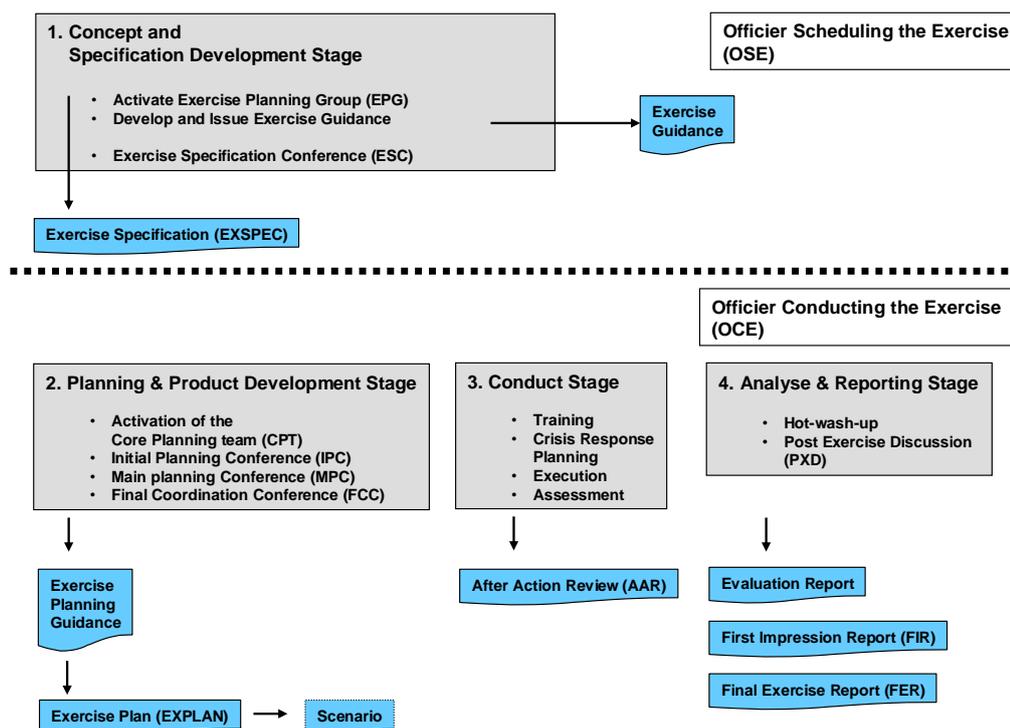
Figure 1 - Processus français pour le montage des exercices.

204. Il est indispensable de distinguer clairement les phases de planification et d'exécution :
- Des activités d'entraînement du *CPX*<sup>13</sup> et du *LIVEX*<sup>14</sup> (conception du scénario, phases de planification et d'exécution prévues dans le scénario).
  - Des activités d'organisation de l'exercice (soutien logistique, déploiement, redéploiement...).

<sup>13</sup> Command Post eExercise.

<sup>14</sup> LIVE EXercise.

205. Les chapitres 3 à 6 définissent les détails de chaque phase en décrivant son objectif, les produits à élaborer, les responsabilités et les étapes de travail à parcourir. Pour faciliter la *lecture*, les définitions des fonctions à armer dans le processus du montage d'un exercice font l'objet de l'Annexe C. L'Annexe D donne un format modèle pour les produits à fournir. Toutefois le responsable de l'élaboration d'un produit est libre d'adapter la structure selon la complexité de l'exercice et les besoins spécifiques d'entraînement.
206. La *Figure 2* traduit la démarche française simplifiée qui s'inscrit dans le processus de l'OTAN. Pour des exercices complexes certaines étapes du processus peuvent être affinées par l'OCE et les autres autorités ayant des responsabilités dans le cadre de l'organisation d'un exercice en cohérence avec les dispositions de l'OTAN. Il est à noter que dans le processus français la responsabilité pour la rédaction de l'EXSPEC<sup>15</sup> peut être déléguée de l'OSE à l'OCE, tandis que dans le processus OTAN cette tâche incombe à l'OSE.



**Figure 2 - Processus de l'OTAN (simplifié en cohérence avec la figure 1).**

207. Au-delà des règles de montage décrit par cette PIA toute planification doit respecter :
- Les délais pour la planification budgétaire (voir PIA-7, réf. i) et juridique incluant les procédures transfrontalières et les mesures de sécurité des forces participantes.
  - Les délais pour l'affrètement et le déploiement des forces participantes (cf. annexe H).
  - Les délais pour organiser le soutien logistique et le soutien vie courante (cf. annexe G).
  - Les délais pour la planification des ressources et moyens SIC<sup>16</sup> (cf. annexe I).
  - Les délais pour la planification du soutien simulation (cf. annexe J).
  - Les délais pour la planification du soutien GHOM<sup>17</sup> (cf. annexe K).

<sup>15</sup> EXercise SPECification.

<sup>16</sup> Systèmes d'Information et de Commandement.

<sup>17</sup> Géographie, Hydrographie, Océanographie et Météorologie.

#### Section I – Objectif

301. L'objectif de cette phase est le développement du concept de l'exercice qui se concrétise par la production de la spécification de l'exercice (*EXSPEC*) sur la base des objectifs d'entraînement fixés par l'*OSE*.

#### Section II – Produits à fournir

##### La note de cadrage de l'*OSE* (*Exercise Guidance*)

302. La note de cadrage de l'*OSE* (*Exercise guidance*) qui fixe les objectifs de l'exercice, décrit le contexte politique et stratégique dans lequel le scénario doit s'inscrire, définit le cadre général et attribue des responsabilités dans le cadre du processus de montage de l'exercice.

##### La spécification de l'exercice (*EXSPEC*)

303. La spécification de l'exercice (*EXSPEC*) décrit le concept de l'exercice approuvé par l'*OSE*. Elle constitue l'ordre de l'*OSE* à l'*OCE* ainsi que, le cas échéant, à l'*ODE*<sup>18</sup> pour la planification et la conduite de l'exercice. Pour les exercices dont l'*EMA* est *OSE*, la rédaction de l'*EXSPEC* peut-être déléguée à l'*OCE*. Sa signature demeure toutefois du ressort de l'*OSE*.

##### Les documents légaux

304. Dans le cadre d'un exercice international, la rédaction de documents légaux s'impose dès la phase de conception, au nombre desquels la lettre d'intention, le *MoU*<sup>19</sup> et le *SOFA*<sup>20</sup>.

#### Section III – Responsabilités

305. La phase de conception est dirigée par l'officier de marque de l'*OSE* (*OSE OPR*<sup>21</sup>).

#### Section IV – Étapes à parcourir

##### Activation du groupe de planification / *Exercise Planning Group* (*EPG*)

306. Dans une première étape, l'*OSE* met sur pied un groupe de planification. Ce groupe comprend :
- L'officier de marque désigné de l'*OSE* (*OSE OPR*).
  - Les bénéficiaires de l'exercice : organisme chargé de l'évaluation, *PTA*<sup>22</sup>, armées et services et, selon les cas, des experts des différents domaines (fonction « *aéroportée* », ciblage, logistique...).
  - L'*OCE*.
  - Une équipe d'experts logistiques, composée, *a minima*, d'un spécialiste du soutien de l'homme, d'un spécialiste projection et d'un spécialiste *HNS* ou d'un représentant de l'*ARS*<sup>23</sup> envisagée.

<sup>18</sup> Officer Directing the Exercise.

<sup>19</sup> Memorandum of Understanding.

<sup>20</sup> Status Of Forces Agreement.

<sup>21</sup> Officer of Primary Responsibility.

<sup>22</sup> Primary Training Audience.

<sup>23</sup> Armée Responsable du Soutien.

- e. Une équipe d'experts juridiques, en charge, le cas échéant, d'examiner et de préparer les documents légaux cadrant les rapports entre la France et les partenaires étrangers (accord de défense, *MoU*, *SOFA*, *AT*<sup>24</sup>...).

## Le cadrage de l'exercice

- 307. L'équipe de planification fait tout d'abord une analyse du besoin en prenant en compte la mission à laquelle il faut s'entraîner, la liste des tâches essentielles requises (*METL*<sup>25</sup>), le cas échéant les critères de certification ainsi que le *RETEX* des opérations et des exercices précédents.
- 308. Dans une deuxième étape, sont fixés les objectifs de l'exercice.
- 309. En dernier lieu, les sites d'implantation ainsi que les volumes de moyens et de personnels engagés sont fixés. Ces décisions impliquent l'examen des capacités de soutien disponibles sur le site d'exercice retenu (infrastructure, *HNS*, moyens de transport, autonomie logistique requise pour la force...), dans un souci de maîtrise des coûts.
- 310. La structure minimale de la note de cadrage fait l'objet de l'Annexe D.

## Conduite de la conférence de spécification de l'exercice / *Exercise Specification Conference (ESC)*

- 311. Par dérogation aux dispositions fixées dans le document de référence a) la responsabilité de la rédaction des spécifications de l'exercice (pour des exercices ordonnés par l'EMA) peut être déléguée à l'OCE. Cependant, le projet de spécification de l'exercice est développé par un travail collaboratif entre l'OSE, l'OCE et de l'ODE, ainsi que des états-majors et autres organismes participant à l'exercice. Le projet final sera adopté lors de la conférence de spécification de l'exercice (*ESC*), provoquée et présidée par l'OSE ou, après délégation, par l'OCE. Participeront également à cette conférence les représentants des organismes entraînés (*TA*<sup>26</sup>), de l'ODE, de la nation hôte et des équipes d'évaluation.
- 312. L'objectif de cette conférence est :
  - a. La finalisation de l'*EXSPEC*.
  - b. D'aborder les questions liées au soutien (attendus et capacités offertes par le *HNS* et/ou l'*ARS*).
  - c. D'exposer les contraintes de la projection.
- 313. La phase se termine par l'approbation de la spécification de l'exercice par l'OSE. Il est essentiel que l'*EXSPEC* soit publiée avant le début de la phase de planification de l'exercice, c'est-à-dire normalement 12 mois avant le début de l'exercice même. La structure de l'*EXSPEC* figure en Annexe D.

---

<sup>24</sup> *Arrangement Technique.*

<sup>25</sup> *Mission Essential Task List.*

<sup>26</sup> *Training Audience.*

#### Section I – Objectif

401. L'objectif de la phase de planification est de définir :
- Le cadre géopolitique, le scénario ainsi que l'architecture de l'exercice.
  - Le besoin en moyens réels.
  - Le soutien logistique réel.
  - D'élaborer les directives ainsi que le plan initial destiné à initier le jeu de l'exercice.

#### Section II – Produits à fournir

##### La directive de planification de l'OCE (*OCE's Exercise Planning Guidance*)<sup>27</sup>

402. La directive de planification de l'OCE s'adresse à son équipe de marque / *Core Planning Team (CPT)* détaillant :
- Les objectifs à atteindre et la manière de les placer dans un contexte opérationnel.
  - Les premières idées sur le scénario.
  - Les éléments relatifs au déroulement de l'exercice.
  - Les éléments de cadrage du soutien (effectifs totaux, budget, autonomie logistique).

##### La directive de planification de l'exercice / *Exercise Plan (EXPLAN)*

403. La directive de planification de l'exercice (*EXPLAN*) rédigée par l'OCE s'adresse à tous les organismes ayant des responsabilités dans le cadre du montage, de la conduite et de l'évaluation de l'exercice.
404. L'*EXPLAN* consiste en trois parties apportant des instructions détaillées sur :
- Le montage de l'exercice (dont le soutien logistique réel).
  - Le développement du scénario.
  - La direction de l'exercice / *Exercise Control (EXCON)*.
  - L'évaluation de l'exercice et le retour d'expérience.
405. Il respecte le cadre donné par l'OSE.
406. L'*EXPLAN* n'est pas destiné aux joueurs dans leur rôle opérationnel. Il ne devrait donc pas contenir des informations relatives au déroulement du jeu de l'exercice, qui seront distribuées au cours de la conduite de l'exercice par des procédures opérationnelles.

---

<sup>27</sup> Exercise Planning Guidance.

## Concept et expression des attendus (COR : Concept Of Requirement / SOR : Statement Of Requirement)

407. Dans le domaine logistique, une attention particulière doit être accordée à la rédaction des *SOR*. La satisfaction de ces besoins dimensionne invariablement l’empreinte logistique. Le contenu des *SOR* est d’autant plus sensible que le site d’exercice est isolé et que le soutien repose sur la capacité et l’investissement en soutien de la part de la nation hôte ou sur les capacités de l’Armée responsable du soutien (*ARS/ARML*<sup>28</sup>).
408. L’*AJP-4.5(A)* (0306 – 0308) (réf. b) distingue clairement le concept de l’expression des attendus.

### Le scénario

409. Les informations sur le scénario développé par l’équipe de marque comprennent entre autres :
- Des informations sur le théâtre d’opération.
  - La situation stratégique.
  - Le plan d’opération complet issu du niveau de commandement supérieur.
  - Des renseignements sur la disponibilité des forces dans l’espace et dans le temps.
  - Les événements qui ont abouti à la situation actuelle, l’ordre de bataille et la situation de départ des forces engagées.

### Directive et ordres administratifs et logistiques, plan de déploiement et redéploiement

410. L’équipe de marque logistique (*RLS*<sup>29</sup>, cf. 415) de l’*OCE* doit produire une Directive administrative et logistique (*DAL*), déclinée autant que nécessaire en ordre administratif et logistique par l’*ARS*. Ces documents incluent les plans de déploiement et de redéploiement plus détaillés que ceux figurant dans l’*EXPLAN*. Dans le cas d’un exercice exigeant une projection stratégique, les dispositions de la phase *RSOM*<sup>30</sup> sont incluses (notamment *HNS*).
411. Si la pertinence de ces documents n’est pas remise en cause dans le cadre d’un exercice multinational, le cas des exercices strictement nationaux mérite réflexion. Dans un souci de simplification, la solution peut être, dans l’*EXPLAN*, de faire référence à la *DAL*.

## Section III – Responsabilités

412. La responsabilité globale du déroulement et de la conduite de la phase de planification incombe à l’*OCE*. Il met en place l’équipe de marque (*CPT*) qui sera responsable de la conduite des différentes étapes de cette phase et de l’élaboration des produits à fournir. Dans ce rôle il peut être soutenu, s’il est désigné, par l’*ODE*. Celui prend en compte les responsabilités fixées dans l’*EXSPEC*.
413. Le directeur de l’exercice (*EXDIR*<sup>31</sup>), désigné dans l’*EXSPEC*, est normalement fourni par l’*OCE* ou par l’*ODE*, dans le cas où ce dernier a été mis en place.

## Section IV – Étapes à parcourir

### Activation de l’équipe de marque (*CPT*)

414. L’équipe de marque de l’*OCE* est dirigée par l’officier de marque (*OCE OPR*). Sa composition peut varier en fonction des spécificités de l’exercice à monter et de l’expertise nécessaire. Normalement elle se compose de membres de l’état-major de l’*OCE* et de représentants des organismes qui constituent

<sup>28</sup> Armée Responsable de la Manœuvre Logistique.

<sup>29</sup> Real Life Support.

<sup>30</sup> Reception, Staging and Onward Movement.

<sup>31</sup> EXercise DIrector.

les joueurs principaux (*PTA*). Dans l'idéal, un noyau de cette équipe est mis en place dès le début du processus de montage pour élaborer les éléments à fournir par l'*OCE* à l'*OSE*.

415. L'équipe de marque comprend :
- a. Une équipe de commandement.
  - b. Une équipe *RLS*, en charge du soutien de l'exercice (*J1,4,8*, *SSA*<sup>32</sup>, *SEA*<sup>33</sup>, responsables logistiques des formations engagées).
  - c. Une équipe *SIC* (notamment dans le cas des exercices incluant un *CPX*).
  - d. Une équipe *DLM/ICO* (si des *LDT* sont mises en œuvre), travaillant en coordination avec l'équipe *SIC* et le personnel en charge du chiffre.
  - e. Une équipe d'animation, en charge du scénario.
  - f. Une équipe *PIO*<sup>34</sup>/*VOB*<sup>35</sup>, en charge des relations extérieures.
  - g. L'équipe *RLS* appuie l'*OCE* dans le domaine de la logistique réelle de l'exercice. Son volume varie suivant les phases de l'exercice. Les travaux logistiques abordent nécessairement :
    - (1) Le niveau d'autonomie requis (maintenance, soutien de l'homme, soutien pétrolier, soutien médical...).
    - (2) La désignation de l'*ARS* (le cas échéant, cf. annexe G).
    - (3) La projection (pré-acheminements, acheminements stratégiques, *RSOM* et redéploiement).
    - (4) Le statut et les dispositions légales concernant les équipements et les personnels (*SOFA*, *MoU*, Arrangements Techniques, régime douaniers).
    - (5) Les attendus et les capacités du *HNS*.
    - (6) La protection de la force.
    - (7) La structure logistique propre à l'exercice (*C2*<sup>36</sup>, niveaux de responsabilité).
    - (8) Le suivi des effectifs.
    - (9) Le budget.
416. L'examen des 12 fonctions de la logistique interarmées (cf. *DIA-4*, réf. f) sert de guide aux travaux.
417. L'équipe *SIC* appuie l'*OCE* dans le domaine des *SIC*. Il est notamment précisé par l'*OSE* et confirmé par l'*OCE* les divers services à fournir tant pour le jeu que pour le soutien de l'exercice. Les aspects organisationnels et techniques liés à certains systèmes (notamment la simulation, les *SIC* spécifiquement français, les niveaux d'interconnexion des systèmes, etc.) sont examinés au plutôt pour en définir le périmètre précis. En fonction de ces orientations, l'ébauche de l'architecture technique permet d'évaluer les ressources humaines et techniques pour atteindre les objectifs fixés.

---

<sup>32</sup> Service de Santé des Armées.

<sup>33</sup> Service des Essences des Armées.

<sup>34</sup> Public Information Office.

<sup>35</sup> Visitors and Observers Bureau.

<sup>36</sup> Command and Control.

## Conduite de la conférence de planification initiale (IPC<sup>37</sup>)

418. L'IPC (ou l'IPM<sup>38</sup>) est conduite par l'OCE. Le but principal de cette conférence est de :
- Développer la version initiale de la directive de planification de l'exercice (EXPLAN).
  - Présenter les premiers éléments du scénario (théâtre, situation stratégique de départ) et l'organisation du commandement tant pour la partie « joueur » que pour le soutien réel.
  - Discuter le volume et le niveau des participations (unités, soutiens...).
  - D'exposer le concept des attendus (COR).
419. Durant l'IPC, l'OCE présente les grandes lignes de l'exercice, le besoin minimal en participation, les soutiens logistiques, les moyens SIC nécessaires pour le jeu et la direction de l'exercice.
420. L'OCE expose les travaux attendus des participants pour la MPC (préparation des SOR<sup>39</sup>, apports au scénario, effectifs...)

## Conduite de la conférence de planification principale (MPC<sup>40</sup>)

421. Elle est dirigée par l'OCE et a lieu 7 à 8 mois avant le début de l'exercice. Cette conférence sert à :
- Mettre à jour la directive de planification de l'exercice (EXPLAN).
  - Approuver la structure de l'organisation de l'exercice (DISTAFF<sup>41</sup>).
  - Déterminer les besoins en personnel, que ce soit pour l'animation ou pour le jeu.
  - Présenter le concept d'opération initialisant le travail de planification des joueurs.
  - Fixer les grandes lignes de la conduite au vu des contraintes de lieu et de temps ainsi que des objectifs à atteindre.
  - Définir l'architecture C2.
  - Finaliser et approuver le soutien réel de l'exercice et finaliser la structure interne des différents PC<sup>42</sup> joueurs, du soutien réel et du DISTAFF.
  - Négocier et rédiger les arrangements techniques avec la nation hôte, si nécessaire.
  - Fixer les responsabilités et la structure d'évaluation de l'exercice et son lien avec le processus RETEX si cela fait partie des objectifs.
422. Les organismes sollicités pour participer à cette conférence sont les mêmes que pour l'IPC.

## Conduite de la conférence de coordination finale (FCC<sup>43</sup>)

423. La conférence de coordination finale (FCC ou FPM<sup>44</sup>) est conduite par l'OCE. Le but de cette conférence est d'approuver l'instruction de planification dans sa totalité pour le ou les organismes joueurs.

---

<sup>37</sup> Initial Planning Conference.

<sup>38</sup> Initial Planning Meeting.

<sup>39</sup> Statement Of Requirement.

<sup>40</sup> Main Planning Conference.

<sup>41</sup> DIRecting STAFF.

<sup>42</sup> Poste de Commandement.

<sup>43</sup> Final Co-ordination Conference.

<sup>44</sup> Final Planning Meeting.

424. La *FCC* constitue également la date limite pour s'assurer de la cohérence entre :
- a. Les objectifs d'entraînement.
  - b. Les moyens disponibles.
  - c. Les forces à entraîner.
  - d. La structure de la cellule de coordination de l'animation (*EXCON*).
  - e. La base légale de l'exercice (*MoU*, *SOR*, arrangements techniques).
  - f. Le soutien et des restrictions de la nation hôte.
  - g. Le plan de déploiement et de redéploiement.
425. À la fin de la *FCC*, l'*POCE* (ou le coordinateur) propose à l'*POSE*, d'exécuter l'exercice selon l'*EXSPEC* retenue, d'en adapter les objectifs pour intégrer des paramètres nouveaux survenus depuis la *MPC* ou de ne pas l'exécuter du tout.

### Conférences de planification spécialisées

426. La planification d'un exercice majeur peut aussi nécessiter la tenue de réunions supplémentaires ou d'ateliers (*Workshops*) sur des points particuliers (logistique, SIC, moyens envisagés indisponibles, reconnaissance d'itinéraires et de sites...) ou des phases précises qui n'exigent pas la présence de la totalité des représentants mais seulement celle d'experts.

(PAGE VIERGE)

#### Section I – Objectif

501. L'Effet final recherché (EFR) de cette phase est l'atteinte des objectifs de l'exercice. La phase de conduite ne comprend pas seulement l'exécution de l'exercice même mais peut englober également la formation et l'entraînement préalables et une phase de planification opérationnelle.
502. La phase de conduite inclut le déploiement du personnel et du matériel, la montée en puissance, le jeu proprement dit, et le redéploiement du personnel et des équipements.

#### Section II – Produits à fournir

503. Néant.

#### Section III – Responsabilités

504. Pendant que l'OCE reste responsable pour l'ensemble de l'exercice vis-à-vis de l'OSE, le directeur de l'exercice (EXDIR) assure avec son état-major (DISTAFF) le déroulement de l'exercice dans des conditions qui permettent l'atteinte des objectifs fixés. A cette fin il a sous ses ordres la structure de contrôle de l'animation de l'exercice (EXCON) ainsi que les différentes cellules nécessaires à son bon déroulement et à son environnement (RLS, SIC<sup>45</sup>, VOB, PIO). Son rôle dans les différentes phases de l'exercice est fixé dans l'EXPLAN (cf. § 403 à 406). Enfin, chaque responsable d'un état-major ou d'une force à entraîner s'assure que son unité a reçu la formation et l'entraînement nécessaires pour pouvoir participer utilement et avec profit au jeu de l'exercice.

#### Section IV – Étapes à parcourir

##### Formation et entraînement préalables aux activités d'entraînement

505. L'envergure de l'entraînement individuel et collectif préalable dépend du niveau d'ambition de l'exercice. Cet entraînement fait normalement l'objet d'une planification distincte. L'entraînement préalable peut comprendre des stages, des séminaires ainsi que des entraînements collectifs des titulaires de postes clés ou de l'état-major complet (KLT<sup>46</sup> et BST<sup>47</sup>).
506. Une période de mise en condition (*Warm-up*) doit être programmée avant le début de l'exercice afin de permettre aux participants de se familiariser avec le scénario, les outils, les procédures internes et externes et le *Battle Rhythm*.

##### Planification opérationnelle liée aux activités d'entraînement

507. Dans cette phase l'unité à entraîner élabore tous les éléments du plan d'opération qui sera exécuté pendant la phase de conduite de l'exercice en appliquant les procédures de travail d'état-major propres au niveau de l'état-major concerné.

##### Exécution des activités d'entraînement de l'exercice

508. La phase d'exécution de l'exercice peut comprendre l'activation, la montée en puissance, le déploiement, RSOM et l'intégration de la force. Dans tous les cas elle comprendra l'exécution d'une ou plusieurs phases de l'opération planifiée dans la phase de planification opérationnelle.

<sup>45</sup> Systèmes d'Information et de Communication.

<sup>46</sup> KeyLeader Training.

<sup>47</sup> BattleStaff Training.

## Étapes à parcourir concernant le soutien de l'exercice

509. Voir Annexe G : « *Soutien logistique et vie courante* ».

#### Section I – Objectif

601. L'objectif de cette phase est de déterminer si l'exercice a atteint les objectifs fixés et d'identifier les enseignements à en tirer.

#### Section II – Produits à fournir

##### Rapport d'évaluation

602. Si l'EXSPEC prévoit une évaluation de la PTA, l'équipe d'évaluation désignée rédigera un rapport d'évaluation en cohérence avec les dispositions fixées et les critères d'évaluation décrits dans l'EXPLAN. L'évaluation des états-majors interarmées fera l'objet d'une autre PIA. A la fin de la phase d'exécution, l'équipe d'évaluation prépare et conduit une conférence de débriefing à chaud du déroulement de l'exercice en concertation avec la PTA. Cette réunion devrait permettre de donner une première appréciation sur la performance de l'état-major joueur en fonction des objectifs de l'entraînement.

##### Compte rendu de première impression (FIR<sup>48</sup>)

603. Le compte rendu de première impression est rédigé par l'OCE et transmis par message à l'OSE dès que possible après le débriefing à chaud ; il intègre les comptes rendus immédiats transmis par les différents participants à l'exercice.

##### Compte rendu final de l'exercice (FER<sup>49</sup>)

604. Le compte rendu final de l'exercice constitue l'ultime rapport de l'OCE à l'OSE. Il est le résultat d'une analyse des évaluations et des rapports déjà effectués. Il s'appuie sur les contributions des participants et débouche sur des conclusions et des propositions concrètes pour la politique d'entraînement et pour la prochaine édition de l'exercice. Le FER doit être transmis à l'OSE dans un délai de 3 mois après la fin de l'exercice. La structure, les échéances et les contributions à fournir sont arrêtées dans l'EXPLAN. Des comptes rendus spécifiques à certaines chaînes techniques peuvent être demandés. C'est notamment le cas pour le domaine des systèmes d'information et de communication (cf. PIA-6.5, réf. h).

#### Section III – Responsabilités

605. L'OCE est responsable de l'élaboration de l'ensemble des rapports demandés. Il peut être soutenu par le personnel du groupe de planification, de l'équipe de planification et de l'EXCON en cohérence avec les dispositions fixées dans l'EXPLAN. L'OSE est responsable des suites concrètes à donner aux observations et recommandations qui lui sont transmises.

#### Section IV – Étapes à parcourir

##### Conférence de débriefing à chaud (Hot Wash-Up)

606. Immédiatement après la fin de l'exercice, l'OCE conduit une conférence de débriefing à chaud (Hot Wash-Up), afin de discuter les premiers enseignements sur la base des observations faites et de la documentation du déroulement de l'exercice disponible. Cette conférence sert à la rédaction du FIR et à la préparation de la discussion postérieure à l'exercice concernant l'atteinte des objectifs, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Cette conférence peut nécessiter la mise en place de

---

<sup>48</sup> First Impression Report.

<sup>49</sup> Final Exercise Report.

structures dédiées qui doit être pris en compte dès la phase de planification (VTC<sup>50</sup>, salle de cinéma, etc.).

### Conférence postérieure à l'exercice (PXD<sup>51</sup>)

607. La conférence postérieure à l'exercice est le forum de discussion des organismes participants au niveau commandement. Organisée par l'OCE, elle doit permettre d'échanger des points de vue sur la performance des états-majors joueurs, l'atteinte des objectifs de l'exercice ainsi que sur les principaux enseignements à retirer. La conférence se tient dans un délai permettant une analyse approfondie par les organismes participants mais assurant néanmoins que le souvenir de l'exercice est encore bien présent dans les esprits. Par rapport à la conférence de débriefing à chaud cette conférence prend en compte les FIR des participants, les leçons identifiées ainsi que les rapports sur les expérimentations effectuées pendant l'exercice et sur l'évaluation des états-majors. Les enseignements retenus par cette conférence sont, après évaluation par l'OCE pris en compte dans le FER.

---

<sup>50</sup> Video TeleConferencing.

<sup>51</sup> Post eXercise Discussion.

# Annexe A

## Abréviations et acronymes OTAN<sup>52</sup>

Abréviation	Signification anglaise	Signification française
<b>ACP</b>	<i>Allied Communications Publication</i>	Publication interalliée sur les communications
<b>AAR</b>	<i>After Action Review</i>	Compte Rendu à chaud
<b>AIREX</b>	<i>AIR EXercise</i>	Exercice aérien avec forces déployées
<b>APOD</b>	<i>AirPort Of Debarcation</i>	Aéroport de débarquement
<b>BST</b>	<i>BattleStaff Training</i>	Entraînement collectif au profit d'un état-major afin d'améliorer les capacités dans des domaines bien spécifiques pour préparer une mission spécifique
<b>C2</b>	<i>Command and Control</i>	Commandement et contrôle
<b>C2IS</b>	<i>Command, Control and Information Systems</i>	Systèmes d'information et de commandement
<b>CAX</b>	<i>Computer Assisted Exercise</i>	Exercice assisté par ordinateur
<b>CFX</b>	<i>Command Field Exercise</i>	Exercice de PC combiné à un exercice avec forces déployées
<b>CIS</b>	<i>Communication and Information System</i>	Système d'information et de communication (SIC)
<b>CISO</b>	<i>CIS Orders</i>	Ordres pour les SIC (OPSIC)
<b>CME</b>	<i>Crisis Management Exercise</i>	Exercice de gestion de crise (cadre UE)
<b>CMS</b>	<i>Crisis Management Seminar</i>	Séminaire de gestion de crise
<b>CMX</b>	<i>Crisis Management Exercise</i>	Exercice de gestion de crise
<b>COP</b>	<i>Common Operational Picture</i>	Situation opérationnelle commune
<b>COR</b>	<i>Concept Of Requirement</i>	Concept des capacités de soutien attendues ou requises
<b>CPT</b>	<i>Core Planning Team</i>	Équipe de marque
<b>CPX</b>	<i>Command Post Exercise</i>	Exercice de PC
<b>DLM/ICO</b>	<i>DataLink Manager / Interface Control Officer</i>	Manager de Liaisons de données tactiques / Officier ayant le contrôle opérationnel de l'interface (Liaisons de Données Tactiques)
<b>EPG</b>	<i>Exercise Planning Group</i>	Groupe de planification de l'exercice
<b>ESC</b>	<i>Exercise Specification Conference</i>	Conférence de spécification de l'exercice
<b>ESG</b>	<i>Exercise Support Group</i>	Équipe de soutien de l'exercice (à ne pas confondre avec la cellule RLS). Structure intégrante de la <i>DISTAFF</i> , déployée uniquement en phase de conduite, et regroupant en général : l'équipe RLS, la cellule VOB, la cellule PIO.
<b>EXCON</b>	<i>Exercise Control</i>	État-major responsable du jeu de l'exercice pendant la phase d'exécution
<b>EXDIR</b>	<i>Exercise Director</i>	Officier directeur de l'exercice
<b>EXPLAN</b>	<i>Exercise Plan</i>	Directive de planification de l'exercice
<b>EXSPEC</b>	<i>Exercise Specification</i>	Spécification de l'exercice
<b>FCC</b>	<i>Final Coordination Conference</i>	Conférence de coordination finale
<b>FER</b>	<i>Final Exercise Report</i>	Compte rendu final de l'exercice
<b>FIR</b>	<i>First Impression Report</i>	Compte rendu de première impression
<b>FPM</b>	<i>Final Planning Meeting</i>	Réunion de coordination finale (cadre UE)
<b>FTX</b>	<i>Field Training Exercise</i>	Exercice terrestre avec forces déployées
<b>HNS</b>	<i>Host Nation Support</i>	Soutien de la nation hôte
<b>INVITEX</b>	<i>National exercise to which forces of nations may be invited to participate</i>	Exercice organisé et conduit par des autorités nationales auquel des forces d'autres pays peuvent être invitées à participer
<b>ILPC</b>	<i>Intermediate Logistics Planning Conference</i>	Réunion de travail logistique intermédiaire
<b>IPC</b>	<i>Initial Planning Conference</i>	Conférence de planification initiale
<b>IPM</b>	<i>Initial Planning Meeting</i>	Réunion de planification initiale (cadre UE)
<b>JIA</b>	<i>Joint Implementation arrangement</i>	Arrangement technique détaillé
<b>KLТ</b>	<i>Keyleader Training</i>	Entraînement du personnel clé d'un état-major
<b>LIVEX</b>	<i>LIVe EXercise</i>	Exercice d'entraînement avec des forces déployées (terre, air ou mer)
<b>LOCON</b>	<i>LOWer CONtrol</i>	Contrôle à l'échelon inférieur
<b>MAREX</b>	<i>MARitime EXercise</i>	Exercice maritime avec forces déployées
<b>MEL/MIL</b>	<i>Main Event List/Main Incident list</i>	Liste des principaux événements/Liste des principaux incidents
<b>METL</b>	<i>Mission Essential Task List</i>	Liste des tâches essentielles à effectuer afin de pouvoir accomplir une mission
<b>MOU</b>	<i>Memorandum Of Understanding</i>	Arrangement ministériel ou accord gouvernemental
<b>MPC</b>	<i>Main Planning Conference</i>	Conférence de planification principale
<b>MPM</b>	<i>Main Planning Meeting</i>	Réunion de planification principale (cadre UE)
<b>NCC</b>	<i>National Contingent Commander</i>	Commandant du contingent national (ex-REPFRANCE)

<sup>52</sup> Cf. document de référence c.

<b>Abréviation</b>	<b>Signification anglaise</b>	<b>Signification française</b>
<b>OCE</b>	<i>Officer Conducting the Exercise</i>	Officier chargé de la planification et de la conduite de l'exercice
<b>OPR</b>	<i>Officer of Primary Responsibility</i>	Officier de marque
<b>OSE</b>	<i>Officer Scheduling the Exercise</i>	Officier ordonnant l'exercice
<b>PASSEX</b>	<i>Exercise arranged with forces on passage</i>	Exercice organisé avec des forces de passage
<b>PIC</b>	<i>Press Information Cell</i>	Cellule de presse
<b>PIO</b>	<i>Public Information Office</i>	Bureau d'Information Publique
<b>PSYOPS</b>	<i>Psychological Operations</i>	Opérations psychologiques
<b>PTA</b>	<i>Primary Training Audience</i>	Joueur principal
<b>PXD</b>	<i>Post Exercise Discussion</i>	Conférence postérieure à l'exercice
<b>RLS</b>	<i>Real Life Support</i>	« <i>Soutien vie réelle</i> ». cellule assurant la planification puis la conduite de l'ensemble du soutien logistique de l'exercice.
<b>RSOM</b>	<i>Reception, Staging and Onward Movement</i>	Réception, regroupement, acheminement vers l'avant
<b>RSOM&amp;I</b>	<i>Reception, Staging, Onward Movement and Integration</i>	Processus qui transforme la force déployé en force opérationnelle dès son arrivé dans le théâtre
<b>SECOPS</b>	<i>Security Operating Procedures</i>	Procédures d'Exploitation de Sécurité (PES)
<b>SISRS</b>	<i>Systems Interconnection Security Requirements Statement</i>	Enoncé des impératifs de sécurité applicables à l'interconnexion de systèmes
<b>SOFA</b>	<i>Status of Forces Agreement</i>	Convention sur le statut des forces
<b>SOR</b>	<i>Statement Of Requirement</i>	Expression des capacités de soutien attendues ou requises
<b>SPOD</b>	<i>SeaPort Of Debarkation</i>	Port de débarquement
<b>STA</b>	<i>Secondary training Audience</i>	Joueur secondaire
<b>STARTEX</b>	<i>Start of EXercise</i>	Début de l'exercice
<b>SYNEX</b>	<i>Synthetic Exercise</i>	Exercice de synthèse sur papier
<b>TA</b>	<i>Technical Arrangement</i>	Arrangement technique
<b>TA</b>	<i>Training Audience</i>	Joueurs
<b>VOB</b>	<i>Visitors and Observers Bureau</i>	Bureau des Visiteurs et Observateurs

## Section I – Séminaires de gestion de crises (CMS)

- B01. Les *CMS* (*Crisis Management Seminars*) sont des séminaires de réflexion portant sur des points particuliers de la gestion des crises. Ils préparent ou complètent un exercice de gestion de crise ou un exercice de PC sans troupes.

## Section II – Exercices de gestion de crises (CMX/CME)

- B02. Les *CMX* (*Crisis Management Exercises*) sont en général des exercices de cadres. Ils peuvent être associés étroitement à un exercice de PC, voire à un exercice avec troupes. Les *CMX* sont les exercices de l'OTAN ; les *CME* ceux de l'UE.

## Section III – Exercices de PC sans troupes (CPX)

- B03. Les *CPX* (*Command Post Exercises*) se focalisent sur l'entraînement d'état-major et ne sont pas obligatoirement interarmées. Leur niveau peut aller du corps d'armée au niveau du bataillon. Ils peuvent intégrer une simulation.

## Section IV – Exercices assistés par ordinateur (CAX)

- B04. Les *CAX* (*Computer Assisted Exercises*) permettent de jouer des situations complexes ou coûteuses mais exigent de gros moyens informatiques. Ils se conçoivent rarement seuls et sont généralement associés à un *CPX* ou à un *CMX*.

## Section V – Exercices avec forces déployées (LIVEX)

- B05. Les *LIVEX* (*Live Exercises*) permettent le jeu des forces et des structures de commandement des composantes ou des forces déployées. Le jeu est en général non libre et se joue avec présence de plastrons. Ces exercices impliquent des troupes et matériels organiques pouvant mettre en œuvre les trois composantes terre, air, mer et les forces spéciales. Selon le type de *LIVEX* on distingue *AIREX*<sup>53</sup> (exercice aérien), *FTX*<sup>54</sup> (exercice terrestre) et *MAREX*<sup>55</sup> (exercice maritime).

## Section VI – Exercices de PC combinés à un exercice avec troupes (CFX)

- B06. Les *CFX* (*Command Field Exercises*) sont les synthèses des exercices d'état-major et de forces. Ils permettent de lier des exercices type *CPX/CAX* à une phase *LIVEX*. Le jeu libre, surtout s'il est lié au *CPX*, demande un fort système d'arbitrage centralisé.
- B07. La partie *LIVEX* se passe avant ou après le *CPX*, ou en parallèle d'un jeu simulé (*CPX/CAX*), avec des PC ou forces déployés sur le terrain dans des secteurs différents. La phase *LIVEX* est souvent l'occasion d'une journée de visite d'autorités.

## Section VII – Exercices de synthèse sur papier (SYNEX)

- B08. Les *SYNEX* (*SYNthetic EXercises*) sont des exercices mettant en jeu des cadres dans le but de les faire réfléchir sur une question précise. Ils peuvent mettre en action des forces papier. En général, ils concluent un séminaire.

---

<sup>53</sup> AIR EXercise

<sup>54</sup> Field Training eXercise.

<sup>55</sup> MARitime EXercise.

## Section VIII – Exercice organisés avec des forces de passage (*PASSEX*)

- B09. Les *PASSEX* (*Exercises arranged with forces on passage*) sont des exercices navals ou aériens d'opportunité, exécutés à l'occasion du passage d'une force navale étrangère à proximité d'un port, d'un aérodrome ou d'une force navale française.

## Section IX – Exercices sur invitation des pays étrangers (*INVITEX*)

- B010. Les *INVITEX* (*National exercises in which forces of other nations may be invited to participate*) sont des exercices nationaux ouverts à la participation d'autres Etats et exécutés sur la base générale de la réciprocité.

- C01. Les termes et définitions suivants, utilisés par cette PIA, représentent les postes et les fonctions les plus importants à armer lors du montage de la plupart des exercices. Ils sont cohérents avec les définitions de la PIA-7 (réf. i). À moyen terme il est envisagé d'enlever ces définitions de la PIA-7 afin que la PIA-7.3 devienne le document de référence unique au niveau national. Une liste exhaustive des définitions concernant le montage des exercices fait objet de l'annexe B du document de première référence.

## Section I – Officier ordonnant l'exercice – *Officer Scheduling the Exercise (OSE)*

- C02. C'est l'autorité militaire qui, en accord avec la programmation, prescrit l'exercice, ordonne sa réalisation et approuve l'EXSPEC.
- C03. L'OSE définit les directives générales pour l'exercice, incluant les objectifs d'entraînement ou d'expérimentation, le cadre géographique, la distribution des forces et les instructions nécessaires à la coordination de l'exercice. Il désigne l'OCE.
- C04. En national, pour les exercices interarmées de niveau stratégique et opératif, c'est en général le chef d'état-major des armées, au travers des divisions métiers qui assure cette fonction.
- C05. La rédaction de la spécification de l'exercice interarmées dont l'EMA est OSE est normalement déléguée à l'OCE.
- C06. Dans le cas où un seul commandant de composante est joueur principal de l'exercice, l'OSE est normalement le chef d'état-major de l'armée concernée (niveau 4).
- C07. Dans le cadre OTAN, pour la NRF, c'est SHAPE qui est OSE des grands exercices de préparation.
- C08. L'OSE désignera un officier de marque (OPR). Une fois désigné l'officier de marque agira comme point d'entrée unique de l'état-major de l'OSE et sera l'interlocuteur principal de l'officier de marque désigné par l'OCE. L'officier de marque de l'OSE sera responsable de la rédaction de la note de cadrage de l'OSE, de la mise en œuvre de la phase de conception. À cette fin il aura sous ses ordres le groupe de planification (EPG)<sup>56</sup>.

## Section II – Officier chargé de la planification et de la conduite de l'exercice - *Officer Conducting the Exercise (OCE)*

- C09. C'est l'autorité militaire qui est responsable de la préparation et de la conduite de l'exercice, en particulier de la réalisation des objectifs inscrits dans la spécification de l'exercice. Dans les cas des exercices dont le CEMA est OSE, l'OCE développe et lui soumet la spécification de l'exercice (EXSPEC) pour approbation et signature.
- C10. L'OCE d'un exercice interarmées a délégation pour coordonner, dans les limites des objectifs et moyens spécifiés dans l'EXSPEC, l'action des organismes militaires dont le concours est nécessaire au montage et à la conduite de l'exercice.
- C11. L'OCE peut à ce titre donner des ordres aux éléments français qui sont mis à sa disposition dans le cadre défini par l'OSE dans l'EXSPEC ou dans une directive particulière.
- C12. Dans les exercices interarmées multinationaux, il peut y avoir plusieurs OCE désignés par les différentes nations participantes. Si l'exercice revêt une certaine complexité (problème de décalage dans le temps, changement de lieu de réalisation de l'exercice, multinationnalité) et que l'OSE l'estime

---

<sup>56</sup> Exercise Planning Group.

nécessaire, un des *OCE* sera désigné comme coordonnateur. Il sera nommé *OCE* coordonnateur (*OCE Coord*) et harmonisera les activités spécifiques des autres *OCE*.

- C13. L'*OCE* est chargé d'une part de définir les modalités techniques de l'exercice et d'autre part de définir et conduire les actions des joueurs pendant la préparation et la phase de jeu de l'exercice, conformément aux directives générales données par l'*OSE*.
- C14. Si, dans un exercice à l'étranger, la fonction du *NCC*<sup>57</sup> (cf. réf. e) n'est pas activée, l'*OCE* a la délégation permanente de rédiger les messages de transferts d'autorité nécessaires, en coordination directe avec le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO).
- C15. L'*OCE* a délégation pour traiter directement toute question concernant le déroulement de l'exercice avec les représentants de la nation hôte et des autres nations participant à l'exercice.
- C16. Pour assumer toutes ses responsabilités mentionnées ci-dessus, l'*OCE* désignera un officier de marque (*OPR*)<sup>58</sup> et une équipe de marque (*CPT*) placée sous les ordres de ce dernier (voir ci-dessous). Une fois désigné l'officier de marque agira comme point d'entrée unique de l'état-major de l'*OCE* et sera l'interlocuteur principal de l'officier de marque désigné par l'*OSE*.

### Section III – Coordonnateur français

- C17. C'est l'autorité militaire chargée de coordonner la participation française dans un exercice organisé par une autre nation ou une organisation internationale. En particulier il s'assure de la prise en compte des domaines transverses (sécurité, financement, transport...).
- C18. Il peut donner des ordres aux éléments français des organisations interarmées ou des armées qui sont mis à sa disposition dans le cadre de l'exercice, en particulier dans les domaines :
  - a. De la coordination des objectifs particuliers des participants.
  - b. De la préparation et du montage.
  - c. Du déploiement.
  - d. De la conduite de l'exercice (sous réserve de cohérence avec l'action en cours sous conduite de l'*OCE*).
  - e. Du redéploiement.
- C19. Il représente l'*OSE* français au niveau approprié pendant les conférences et transmet l'*EXSPEC* pour son approbation.

Il peut faire appel à l'expertise du personnel militaire français en poste à l'étranger (Attachés de défense [AD], Missions militaires françaises [MMF]), qui ne participe pas à l'exercice.

### Section IV – Officier dirigeant l'exercice – *Officer Directing the Exercise (ODE)*

- C20. C'est l'autorité militaire désignée en cas de besoin par l'*OSE* pour apporter un soutien à l'*OCE* dans le montage puis la réalisation de l'exercice. L'*ODE* a toute latitude pour permettre à l'*OCE* d'être au rendez-vous sur objectif dans le cadre de l'exercice pour lequel il a été désigné. Cette expertise apportée peut recouvrir les domaines suivants :
  - a. Budget.
  - b. Réalisation d'un scénario.
  - c. Technique de montage et d'animation des exercices.

---

<sup>57</sup> National Contingent Commander.

<sup>58</sup> Officer with Primary Responsibility.

- C21. On peut considérer que la relation liant l'OCE à l'ODE est celle d'organisme concourant à la réalisation (relation de type *Supporting/Supported*).

## Section V – Officier directeur de l'exercice – *Exercise Director (EXDIR)*

- C22. C'est l'autorité militaire, désignée dans l'EXSPEC, chargée de diriger, pour le compte de l'OCE, l'organisation dédiée au fonctionnement et au soutien de l'exercice. Il sera fourni par l'OCE ou l'ODE. Pour des exercices de grande envergure, un directeur d'ensemble peut être désigné pour coordonner les différentes parties de l'exercice.
- C23. Pendant le déroulement de l'exercice, il est notamment responsable de la direction et de la coordination de l'animation, au travers des deux fonctions « *exécution de l'animation* » et « *coordination de l'animation* », afin d'assurer la cohérence de la situation tactique avec le schéma directeur, en fonction de l'injection des incidents et événements (MEL/MIL<sup>59</sup>). Il doit veiller à ce que les buts et objectifs de l'exercice soient atteints et s'assurera que les différents modules du scénario sont disponibles et distribués d'une manière appropriée pendant les différentes phases de l'exercice.

## Section VI – Officier de marque – *Officer with Primary Responsibility (OPR)*

- C24. L'officier de marque est l'officier désigné qui assume de la part de son commandant les responsabilités qui dérivent de son rôle dans le cadre du processus de montage d'un exercice. Quelques OPR sont identifiés avec leur préfixe, comme c'est le cas pour l'OSE-OPR et l'OCE-OPR. Il est également possible que plusieurs OPR soient nommés pour le même exercice au sein d'un organisme pour assurer la continuité du travail ou répartir la charge.

## Section VII – Joueur principal – *Primary Training Audience (PTA)*

- C25. Le joueur principal est le commandement, l'état-major ou l'unité identifié dans l'EXSPEC qui va accomplir ses tâches et responsabilités pendant l'exercice afin d'atteindre les objectifs fixés par l'OSE. Le joueur principal peut désigner un officier de marque qui participera au processus de montage de l'exercice pour s'assurer que l'EXPLAN fournira tous les données nécessaires à la PTA pour atteindre les objectifs de l'exercice pendant la phase de conduite.

## Section VIII – Joueur secondaire – *Secondary Training Audience (STA)*

- C26. Le ou les joueurs secondaires sont les commandements, les états-majors ou les unités, identifiés dans l'EXSPEC, dont la pleine participation est jugée nécessaire pour que le joueur principal puisse accomplir ses tâches militaires et atteindre les objectifs de l'entraînement.

## Section IX – Groupe de planification de l'exercice – *Exercise Planning Group (EPG)*

- C27. Le groupe de planification de l'exercice est mis en place par l'OSE pour le soutenir dans la prise en compte de ses responsabilités. L'EPG recrute ses membres dans l'état-major de l'OSE mais peut également associer des experts d'autres organismes en fonction du besoin qui peut varier au fur et à mesure que le montage de l'exercice avance. La mise en place d'un EPG peut être indiquée lors du cadrage d'un exercice complexe.

## Section X – Équipe de marque – *Core Planning Team (CPT)*

- C28. L'équipe de marque de l'exercice est mise en place par l'OCE pour effectuer la planification détaillée de l'exercice selon les dispositions arrêtées dans la note de cadrage de l'OSE ainsi que dans l'EXSPEC.

---

<sup>59</sup> Main Event List/Main Incident List.

(PAGE VIERGE)

## Section I – Note de cadrage de l’OSE (*OSE’s Exercise Guidance*)

- D01. Les points ci-dessous constituent le minimum à aborder dans une note de cadrage. Contrairement aux règles de montage dans un cadre OTAN, l’*EXSPEC* d’un exercice dont l’EMA est *OSE* est à rédiger par l’*OCE* et à soumettre à l’*OSE* pour approbation. Il convient donc pour ce dernier, que la note de cadrage fixe déjà les éléments clés qui lui semblent essentiels pour garantir que le travail de l’*OCE* soit cohérent avec les intentions de l’*OSE* :
- a. Références.
  - b. Introduction.
  - c. Finalité.
  - d. Envergure et cadre de l’exercice.
  - e. Relation avec d’autres exercices.
  - f. Description des responsabilités.
  - g. Objectifs de l’entraînement.
  - h. Financement.

## Section II – Spécification de l’exercice (*EXSPEC*)

- D02. Les *EXSPECs* doivent être signées au plus tard en fin de l’*IPC* par l’*OSE*.

### Références

- D03. Noter les références utiles.

### Généralités

- D04. Doivent figurer dans cette partie les points suivants :
- a. Nom de l’exercice.
  - b. Numéro de série (si l’exercice est conduit plusieurs fois par an).
  - c. Catégorie.
  - d. Niveau.
  - e. Type.
  - f. Dates.
  - g. Zone géographique/lieu.
  - h. *OSE*.
  - i. *OCE*.

- j. Joueurs.
- k. ODE.
- l. Équipe d'évaluation de l'exercice.

### Finalité et objectifs de l'exercice

- D05. Ce paragraphe doit évoquer la finalité et les objectifs de l'exercice ainsi que les modalités d'une éventuelle évaluation.

### Situation géostratégique

- D06. Ce paragraphe doit décrire la crise ainsi que le cadre politique et juridique sur lequel l'emploi des armées est basé en mentionnant les acteurs principaux, la situation militaire, économique et culturelle et l'arrière plan historique de la crise. Ce paragraphe servira comme base pour l'élaboration du scénario (cf. Annexe L).

### Concept de l'exercice

- D07. Ce paragraphe doit fixer le concept qui permet d'atteindre les objectifs fixés et l'évolution de la situation initiale qui permet d'entrer dans le jeu de l'exercice et d'initier le processus de planification opérationnelle.

### Participation sollicitée

- D08. Ce paragraphe doit contenir les unités concernées, leur rôle, ainsi que l'envergure et la durée de leur participation.

### Soutien externe nécessaire

- D09. Ce paragraphe regroupe toute information liée au soutien externe dont on a besoin, comme par exemple le soutien en termes des SIC (cf. Annexe I), de simulation (cf. annexe J), de renforts d'état-major ou d'expertise externe (civile et militaire).

### Implications politiques

- D10. Ce paragraphe doit évoquer les sensibilités politiques dans la vie réelle ainsi que les implications sur des traités signés par la France (p.ex. *Document de Vienne* de 1999).

### Calendrier de planification

### Politique de communication

- D11. Si des sensibilités interdisent une politique de communication active, ce paragraphe doit indiquer qui est responsable et/ou qui approuve les éléments de langage (cf. Annexe F).

### Visiteurs et observateurs

- D12. Ce paragraphe doit donner des détails sur l'organisation de l'accueil des visiteurs et des observateurs ainsi que sur la tenue d'un *Distinguished Visitors' Day (DVD)*, cf. Annexe E.

### Administration, logistique, soutien de la vie réelle et financement

- D13. Ce paragraphe doit comprendre tout besoin en soutien supplémentaire qui ne peut pas être satisfait avec les moyens disponibles de l'OCE (cf. Annexe G).

## Système d'Information et de Communication

- D14. Ce paragraphe doit comprendre tout besoin en soutien particulier ou supplémentaire qui ne peut pas être satisfait avec les moyens disponibles de l'OCE (cf. Annexe I).

## Rapports

- D15. Ce paragraphe doit fixer les échéances et les modèles des rapports demandés en ce qui concerne l'exercice.

## D'autres instructions particulières

## Section III – Directive de planification de l'OCE

- D16. La forme et le contenu de cette directive de planification dépendent du niveau de détail de la note de cadrage et des *EXSPECs*. Cette directive constitue le cadre à destination de l'équipe de marque en vue de l'élaboration de l'*EXPLAN* et du scénario.

## Références

- D17. Sans commentaire.

## Introduction

- D18. Objet de la directive.

## Finalité

- D17. Comme défini dans l'*EXSPEC* enrichi des spécificités de l'OCE.

## Envergure et cadre de l'exercice

- D19. Comme défini dans l'*EXSPEC* enrichi par des éléments de l'OCE sur la participation et le déroulement de l'exercice.

## Relation avec d'autres exercices

- D20. Comme défini dans l'*EXSPEC* enrichi par des informations sur des exercices sous responsabilité de l'OCE ou au niveau dessous.

## Description des responsabilités

- D21. Comme défini dans l'*EXSPEC* avec des désignations supplémentaires concernant l'organisation interne de l'exercice (direction, évaluation...).

## Objectifs de l'entraînement

- D22. Reprise des objectifs de l'entraînement approuvés par l'OSE. L'OCE peut enrichir ces objectifs en fonction des missions qu'il veut voir être planifiées et exécutées et des capacités et fonctions qu'il veut entraîner au sein de la PTA.

## Élaboration du scénario

- D23. Dans ce paragraphe l'OCE fixe les grandes lignes du scénario qui devront permettre à la PTA d'effectuer les missions et les tâches dans un environnement stratégique réaliste.

## Grandes lignes de l'EXPLAN

- D24. Ce paragraphe doit définir au minimum les détails relatifs :

- a. Aux réseaux SIC<sup>60</sup> opérationnels permanents utilisés et les réseaux déployés pour la circonstance.
- b. À l'entraînement préalable à l'exercice.
- c. Au besoin en termes d'évaluation.
- d. Aux objectifs des analyses à mener hors de l'évaluation (notamment la définition précise des critères retenus).
- e. Aux expérimentations à intégrer en précisant notamment les conditions de soutien et de déploiement.
- f. À l'EXCON.
- g. Au soutien spécifique et externe demandé au profit de la simulation.
- h. Aux déploiements d'équipement nécessaires.
- i. Aux systèmes SIC à déployer.

### Calendrier de planification de l'exercice et échéances

D25. Il s'agit du calendrier :

- a. Relatif aux conférences de planification et aux réunions intermédiaires.
- b. Relatif aux produits à fournir.
- c. Relatif à l'élaboration des éléments du scénario.

## Section IV – Directive de planification de l'exercice (*EXPLAN*)

D26. La forme et le contenu de cette directive de planification dépendent du niveau de détail de la note de cadrage et des *EXSPECs*. Cette directive constitue le cadre à destination de l'équipe de marque en vue de l'élaboration de l'*EXPLAN* et du scénario.

### Note de distribution

D27. Sans commentaire.

### Liste des documents joints

D28. Cette liste concerne :

- a. Les cartes utilisées.
- b. Les tableaux et les diagrammes.
- c. Les documents de référence.

## Première partie : Instructions d'exercice et élaboration du scénario

### Pages préliminaires

D29. Ces pages préliminaires comprennent :

- a. Une table des matières et la numérotation des pages.

---

<sup>60</sup> *Systèmes d'Information et de Communication.*

- b. La liste des acronymes.

### *Corps du document*

D30. La partie principale du document comprend les paragraphes suivants :

- a. Situation générale relative au processus de montage de l'exercice.
  - (1) Arrière-plan de la programmation de l'exercice.
  - (2) État final recherché par l'OSE.
  - (3) Objectifs de l'exercice.
  - (4) Contraintes et restrictions.
  - (5) Soutien apporté à l'OCE.
- b. Mission.
- c. Exécution.
  - (1) Intention de l'OCE.
  - (2) Responsabilités et organisation de l'exercice par phase.
- d. Soutien de la vie réelle.
  - (1) Concept logistique.
  - (2) Standards.
  - (3) Déploiements et acheminement.
  - (4) Soutien médical.
  - (5) Soutien de l'homme.
  - (6) Ravitaillement.
  - (7) Soutien de la nation hôte.
  - (8) Prestations civiles.
- e. Commandement et système d'information et de communication – dispositions générales, détails à régler dans l'annexe.
  - (1) Localisation des installations de commandement et de soutien de l'exercice.
  - (2) Déplacements nécessaires.
  - (3) Moyens de communications.
  - (4) Échéancier pour l'échange des rapports et des comptes rendus (CR).

### *Annexes (applicable en fonction de l'envergure de l'exercice)*

D31. Les annexes peuvent concerner les sujets suivants :

- a. Organisation de l'exercice par phase et participation.

- b. Situation géostratégique et scénario de l'exercice.
- c. Echancier pour le montage des différents éléments du scénario.
- d. Objectifs de l'exercice.
- e. Situation au départ de l'exercice (par phase).
- f. Simulation (par phase).
- g. Soutien de la nation hôte (vie réelle).
- h. Expérimentations.
- i. Coopération civilo-militaire.
- j. Dispositions juridiques.
- k. Politique de communication externe et de couverture médiatique.
- l. Visiteurs et observateurs.
- m. Instructions particulières relatives à la conduite d'un *LIVEX* par composante et pour les domaines amphibies, *PSYOPS*<sup>61</sup>, opérations des forces spéciales, opérations d'information, guerre électronique (contraintes, restrictions) ;
- n. Instructions relatives à la communication.
- o. Instructions relatives au soutien GHOM : modalités du soutien et liste des produits fournis, définition des procédures de diffusion des données relatives à l'environnement (cartes papier, données numériques, imagerie orthorectifiée...) désignation dans le cadre d'un exercice interallié d'une (de) *Geospatial (and Hydrographic) Information Supporting Nation(s)*, modalités de coopération avec les services homologues des pays hôtes et des pays participants à l'exercice, création d'environnements artificiels d'exercices nécessaires à l'entraînement des PC<sup>62</sup>, fourniture particulière non référencée ;
- p. Plan de communication pour chaque phase de l'exercice.
- q. SIC.

## Deuxième partie : Instructions relatives à l'animation de l'exercice (EXCOM)

### Pages préliminaires

- D32. Les pages préliminaires comprennent les documents suivants :
- a. Table des matières et numérotation des pages.
  - b. Liste des acronymes.

### Corps du document

- D33. Le corps du document comprend les éléments suivants :
- a. Mission de l'EXCON.
  - b. Organisation du commandement et Système d'Information et de Communication.

<sup>61</sup> Opérations psychologiques.

<sup>62</sup> La réalisation de tels environnements peut être extrêmement coûteuse en ressources humaines et financières. Elle ne doit être envisagée qu'avec circonspection, et s'appuyer dans la mesure du possible sur un environnement réel à adapter aux buts et aux contraintes de l'exercice.

- c. Exécution.
- d. Soutien.

### *Annexes (applicable en fonction de l'envergure de l'exercice)*

- D34. Les annexes peuvent concerner les sujets suivants :
- a. Structure de l'EXCON par phase d'exercice.
  - b. Définition des tâches et responsabilités (*Terms of Reference*) pour les éléments de l'EXCON aux différents niveaux de commandement.
  - c. Instructions détaillées (organisation, *Battle-Rhythm*, réunions de coordination, localisation, plan de déploiement, communications, personnel, soutien, rapports et CR à fournir).

## Troisième partie : Instructions relatives à l'évaluation, l'analyse et aux comptes rendus

### *Pages préliminaires*

- D35. Les pages préliminaires comprennent les documents suivants :
- a. Table des matières et numérotation des pages.
  - b. Liste des acronymes.

### *Corps du document*

- D36. Le corps du document comprend les éléments suivants :
- a. Mission de l'équipe d'évaluation en termes d'évaluation, d'analyse et de retour d'expérience.
  - b. Organisation du commandement et Système d'Information et de Communication.
  - c. Exécution.
  - d. Soutien.

### *Annexes (applicable en fonction de l'envergure de l'exercice)*

- D37. Les annexes peuvent concerner les sujets suivants :
- a. Structure de l'équipe d'évaluation par phase d'exercice.
  - b. Attributions et responsabilités (*Terms Of Reference*) pour les éléments de l'EXCON aux différents niveaux de commandement.
  - c. Plans d'évaluation.
  - d. Plans d'analyse.
  - e. Instructions relatives à la rédaction du compte rendu de première impression / *First Impression Report (FIR)*.
  - f. Instructions relatives au débriefing à chaud (*Hot Wash-Up*).
  - g. Instructions relatives à la conférence postérieure à l'exercice (*PXD*).
  - h. Instructions relatives à la rédaction du compte rendu final de l'exercice.

## Section V – Compte rendu de première impression (*FIR*)

- D38. Le compte rendu de première impression (*FIR : First Impression Report*) contient une appréciation générale de l'exercice et une estimation de l'atteinte des objectifs fixés. Les remarques appropriées sont développées dans le compte rendu définitif (*FER : Final Exercise Report*).
- D39. Les paragraphes successifs regroupent, par phase d'exercice, les remarques, les enseignements tirés et les recommandations. Le *FIR* peut aussi comporter des enseignements généraux concernant le montage et la conduite de l'exercice.
- D40. Le dernier paragraphe de ce compte rendu peut intégrer les questions que le commandement aimerait voir discuter lors de la discussion postérieure à l'exercice (*PXD*).
- D41. Le *FIR* est rédigé par l'*OCE* sur la base des comptes rendus immédiats des participants. Il est transmis par message immédiatement après la fin de l'exercice à l'*OSE*.

### PRIMO : Appréciation générale de l'exercice

- D42. Cette appréciation comporte les paragraphes suivants :
- a. Alpha : Atteinte des objectifs.
  - b. Bravo : Organisation du commandement retenue.
  - c. Charlie : Préparation de l'exercice (la planification a-t-elle été efficace ? A-t-elle été respectée ?).

### SECUNDO : Moyens mis en œuvre

- D43. Cette partie comprend les paragraphes suivants :
- a. Alpha : Matériels supérieur.
  - b. Bravo : SIC.
  - c. Charlie : Soutien de la nation hôte.
  - d. Delta : Projection.
  - e. Echo : Finances.

### TERTIO : Déroulement par phase de l'exercice (cf. Section IV)

- D44. Cette partie comporte les paragraphes suivants :
- a. Alpha : Formation et entraînement préalables.
  - b. Bravo : Planification opérationnelle.
  - c. Charlie : Exécution de l'exercice (*CPX* ou *LIVEX*).

### QUATRO : Personnel

- D45. Cette appréciation comporte les paragraphes suivants :
- a. Alpha : Effectifs.
  - b. Bravo : Hébergement.
  - c. Charlie : Moral.

- d. Delta : Soutien.
- e. Echo : Protection des forces.
- f. Foxtrott : Sécurité et santé.

#### QUINTO : Divers

D46. Cette appréciation comporte les paragraphes suivants :

- a. Alpha : Visites.
- b. Bravo : Média.
- c. Charlie : *VIP-Day*.

#### SEXTO : Conclusions et recommandations

D47. Sans commentaire.

### Section VI – Compte rendu final de l'exercice (*FER*)

#### Lettre d'envoi

D48. Ce document structurant reprend les points suivants :

- a. Références (*EXSPEC*, *EXPLAN*...).
- b. Commentaires généraux sur l'exercice.
- c. Particularité du *FER* présent.
- d. Champs d'action les plus importantes induites par le *FER*.

#### Synthèse des champs d'action

D49. Sans commentaire.

#### Données générales de l'exercice

D50. Cette partie comporte les informations suivants :

- a. Données d'identification (nom, type, lieu, date).
- b. *OSE*, *OCE*, *ODE* (le cas échéant).
- c. Organismes et forces participantes.
- d. Finalité et objectifs de l'exercice.

#### Description de l'exercice

D51. Brève narration du cadre de l'exercice, suffisante pour le lecteur non-familier à l'exercice (concept, objectifs, organisation, thème, déroulement).

#### Atteinte des objectifs

D52. Évaluation par l'*OCE* de l'atteinte de chacun des objectifs de l'*OSE*.

## Enseignements

D53. Regroupés par domaine.

- a. Objet.
- b. Observations.
- c. Conclusions et recommandations relatives au montage de la prochaine édition de l'exercice aux actions nécessaires pour remédier aux déficits structureaux, procéduraux, d'équipement, d'entraînement ainsi qu'au besoin en standardisation associés à la doctrine, la communication et le matériel.

## Section I – Définitions et politique

- E01. Les visiteurs sont des individus ou des groupes d'individus des organismes, des organisations ou des pays participants à l'exercice invités à assister à une partie bien définie de l'exercice.
- E02. Les observateurs sont des individus assistant à l'exercice avec une mission militaire ou diplomatique à remplir. Leur participation est financée par leur organisme d'origine.
- E03. Les inspecteurs sont des individus habilités par un traité international (p.ex. *Document de Vienne*) à vérifier que le déroulement de l'exercice se passe en cohérence avec le traité en question.
- E04. En tout cas l'assistance aux exercices par des individus n'ayant pas de responsabilité dans l'exercice-même est à limiter au juste besoin afin de ne pas mettre en cause le réalisme du jeu de l'exercice.
- E05. La définition des dispositions relatives aux visiteurs et aux observateurs incombe à l'OSE. Dans certains cas cette responsabilité peut être déléguée à l'OCE.
- E06. La politique applicable aux visiteurs fait objet de l'EXSPEC et d'une manière plus détaillée de l'EXPLAN. Elle doit définir :
  - a. Les points particuliers d'intérêt des visiteurs.
  - b. Le certificat de sécurité demandé pour les visiteurs.
  - c. Les échéances pour les demandes de visites ou les réponses à une éventuelle invitation de la part de l'OSE.
  - d. En cas de nécessité, l'OSE donne des directives supplémentaires à l'OCE.

## Section II – Catégories de visiteurs

- E07. L'OTAN classe les visiteurs et observateurs en cinq niveaux. Les visiteurs distingués, appartenant à la catégorie 1 (« *visiteurs distingués* »), sont :
  - a. Les chefs d'États.
  - b. Les familles royales.
  - c. Les hommes politiques de haut niveau (Premier ministre, Ministre de la défense).
  - d. Les chefs des grandes organisations internationales (ONU, OSCE, UE...).
  - e. Les ambassadeurs.
  - f. Les chefs d'état-major des armées.
  - g. Les commandements suprêmes des grands états-majors.
- E08. En règle générale une journée d'exercice est consacrée à la visite des ces personnalités (*DV-Day*).
- E09. Pour cette catégorie, le montage des visites est organisé par l'EMA/CAB/COM en collaboration avec l'OCE.

## Section III – Responsabilités

- E10. En cas de besoin une cellule de visiteurs (*VOB : Visitors and Observers Bureau*) est mise sur pied par l'OCE.
- E11. Le chef de cette cellule est subordonné au directeur de l'exercice. Il coordonne avec les états-majors joueurs un programme intégré dans le déroulement de l'exercice.
- E12. Le *VOB* est responsable pour :
- a. Munir les visiteurs de toute information et équipement nécessaire pour pouvoir assister à l'exercice.
  - b. Accueillir les visiteurs.
  - c. Assister à la planification des voyages.
  - d. Planifier les déplacements sur le lieu de l'exercice.
  - e. Fournir des dossiers d'information sur l'exercice.
  - f. Organiser l'hébergement.
- E13. L'assistance des individus ou des groupes d'individus issus des pays ne faisant pas partie d'un plan de coopération militaire avec la France doit faire l'objet d'une approbation par l'EMA.

### Section I – Généralités

- F01. L'information du public sur l'exercice et les activités des forces est une responsabilité partagée de l'OSE et de l'OCE.
- F02. Pour les exercices interarmées dont l'EMA est OSE, ce dernier fixe les objectifs et les grandes lignes de la politique de communication dans la note de cadrage. L'OCE propose le concept de communication ainsi que les éléments de langage pour approbation par l'EMA.
- F03. En cas de besoin, une cellule de presse (*PIC : Press information Centre*), responsable de la communication, est mise sur pied par l'OCE auprès de l'officier chargé des relations publiques. Celui-ci est responsable de la disponibilité des informations précises et correctes au bon endroit au bon moment. L'envoi d'un officier de presse de la DICOD<sup>63</sup> aux exercices interalliés est subordonné à une décision du ministre de la Défense.
- F04. Pour les exercices multinationaux, pour lesquels la France n'est pas OCE (ou associée) et ne participe pas au développement du concept de communication, la chaîne NCC<sup>64</sup> (cf. DIA-3, réf e) donne les directives pour la communication nationale et veille à ce que les intérêts de la France soient bien pris en compte dans les documents de communication de l'OCE. Le coordonnateur français tient ce rôle lorsque la chaîne NCC n'est pas activée.

### Section II – La politique d'information publique

- F05. En fonction des objectifs poursuivis, on distingue 3 catégories de politique de communication.

#### Politique de communication active

- F06. Une politique de communication est dite « *active* » quand elle cherche à stimuler les médias et/ou l'intérêt public à un événement ou une activité. Cet intérêt peut être suscité par des communiqués et des conférences de presse, des contacts personnels ou d'autres formes de présentation publique. Dans la plupart des cas la politique de communication est active.

#### Politique de communication semi-active

- F07. Une politique de communication est dite « *semi-active* » quand elle cherche à informer les médias et ou le public sans vouloir intensifier l'intérêt. L'objectif est d'éviter des spéculations non-renseignées et des controverses à gérer autour de l'activité. Dans ce cas le responsable de l'exercice agit en tant que source d'information disponible mais pas comme animateur de la discussion.

#### Politique de communication passive

- F08. Une politique de communication est dite « *passive* » quand elle ne cherche pas à générer d'intérêt des médias et/ou public. Cependant, même si la politique de communication est passive, les autorités responsables de l'activité doivent être préparées à répondre à toute question ou recherche des médias afin d'éviter toute confusion, spéculation ou ambiguïté sur le sujet. Une telle politique est réactive. La décision sur l'assistance apportée aux médias et l'information ventilée sur demande est prise au cas par cas.

<sup>63</sup> Direction de la Communication de la Défense.

<sup>64</sup> National Contingent Commander.

## SIC

- F09. Des moyens spécifiques et dédiés pourront être mis en œuvre dans ce cadre en fonction des directives arrêtées en phase de planification.

# Annexe G

---

## Soutien logistique, soutien vie courante (RLS) et soutien fourni par le pays hôte (HNS)

### Section I – Avertissement

- G01. Il est avant tout nécessaire de distinguer les activités d'entraînement (conception du scénario, phases de planification et d'exécution prévues dans le scénario), des activités d'organisation de l'exercice (soutien logistique, déploiement, redéploiement, etc.).
- G02. En effet, tandis que les activités d'entraînement simulent les phases des opérations réelles (planification d'un déploiement en *Green Land*, tirs réels sur cible...), les activités de soutien demeurent identiques, qu'il s'agisse d'une opération ou d'un exercice (projection de personnels et d'équipements, déploiement d'infrastructure SIC, soutien de l'homme, etc.).
- G03. Or, si on ne prend pas garde à cette distinction, l'expérience montre que la **confusion peut rapidement s'installer**.
- G04. Corollairement, si la planification et la conduite du soutien suivent les phases du processus de montage des exercices, leur tempo est différent.
- G05. À titre d'illustration, le début de la phase de conduite du soutien est bien antérieur au début de la phase de conduite de l'animation.

### Section II – Responsabilités générales

- G06. Pour le soutien logistique d'un exercice interarmées, la division Emploi de l'EMA désigne une armée responsable du soutien (ARS) qui s'appuie sur la chaîne OIAS<sup>65</sup> pour le soutien relevant de la chaîne AGSC<sup>66</sup>. Il revient alors au CPCS<sup>67</sup> de désigner une ou des BdD<sup>68</sup>(s) ou un EMSD<sup>69</sup> pour fournir le soutien relevant de l'AGSC.

### Section III – Définitions

#### Armée Responsable du Soutien (ARS)

- G07. La définition qui suit (cf. G08-G12), extraite de la DIA-3 (réf. e) s'applique normalement aux opérations extérieures. Conformément à l'avertissement mentionné plus haut, ce concept d'armée responsable du soutien peut utilement s'appliquer au soutien des exercices interarmées de moyenne ou de grande ampleur, aux différences près suivantes :
- a. L'ARS n'est pas désignée par le CPCO mais par la division Emploi de l'EMA sur proposition de l'OCE.
  - b. La rédaction de la Directive administrative et logistique (DAL) est à la charge de l'OCE.
  - c. La rédaction (éventuelle) d'Ordres administratifs et logistiques (OAL) est la charge de l'ARS.
- G08. « Lorsqu'un besoin commun a été identifié, une armée peut se voir confier la responsabilité du soutien de plusieurs armées ou services, sur l'ensemble du théâtre ou dans une zone géographique<sup>70</sup> déterminée, pour toutes les fonctions de soutien ou une partie d'entre elles. Elle est dite « *armée* »

---

<sup>65</sup> Organisation Inter-Armées du Soutien.

<sup>66</sup> Administration Générale du Soutien Commun.

<sup>67</sup> Centre de Pilotage et de Conduite du Soutien.

<sup>68</sup> Base de Défense.

<sup>69</sup> État-major de Soutien Défense.

<sup>70</sup> Il peut donc y avoir plusieurs ARS, puisque cette notion est liée à des fonctions et des zones.

*responsable du soutien* » (ARS) pour les fonctions et la zone déterminées. Dans ce cas, l'EMA définit, en liaison avec l'armée responsable et les bénéficiaires, les prestations à fournir, les modalités de participation et les compensations éventuelles qui seront inscrits dans des protocoles initiaux.

- G09. Les aspects du soutien spécifiques à chaque armée ou service interarmées restent du ressort de ceux-ci. C'est notamment le cas de la maintenance des matériels spécifiques.
- G10. La ou les armées désignées armée responsable du soutien sont étroitement associées par l'EMA/CPCO<sup>71</sup> à la conception et à la planification du soutien de l'ensemble des unités et moyens engagés. Elles assurent le rôle principal en matière de mise en œuvre et de conduite du soutien.
- G11. Surtout, la mise à disposition des matériels est décidée et prise en charge par l'ARS qui orientera le cas échéant les demandes de matériels vers une armée détentrice. Cette centralisation de la demande facilite grandement le suivi, la réintégration et l'entretien ultérieur à l'exercice.
- G12. L'EMA/CPCO<sup>72</sup> émet une Directive administrative et logistique (DAL) propre à chaque opération, annexée au plan d'opération. Ce document décrit l'organisation du soutien et les principes à mettre en œuvre. Lorsqu'une ou des ARS sont désignées, la DAL précise leurs responsabilités, notamment concernant les éléments à soutenir et la nature du soutien à apporter ».

## Soutien local

- G13. Le soutien local doit généralement être entendu pour les exercices comme le soutien apporté par la nation hôte (cas du *HNS* à l'étranger), mais aussi par les unités gestionnaires du ou des sites d'exercice, que ce soit en France ou à l'étranger. Cette notion permet d'englober les exercices nationaux ou multinationaux, interarmées ou organiques.
- G14. Le soutien fourni par la nation hôte (SNH) recouvre l'aide civile ou militaire fournie, en temps de paix, en période de crise ou en opérations, par un pays hôte à des forces de l'OTAN ou autres et à des organismes alliés implantés, opérant ou en transit sur son territoire.
- G15. Le *HNS* ne relève pas exclusivement de la logistique. La diversité des fonctions liées au soutien par la nation hôte impose de s'appuyer, pour sa conception et puis pour sa mise en œuvre, sur des états-majors capables d'exercer un contrôle opérationnel des moyens engagés.
- G16. Les principes et dispositions applicables relatifs au soutien fourni par la France en tant que nation hôte sont fixés dans la CIA-4.1 (réf. g). Ils s'appliquent entre autres aux exercices, aux entraînements, aux transits et aux prestations diverses impliquant des forces étrangères sur le sol ou dans les espaces nationaux.
- G17. Les principes et dispositions applicables dans l'OTAN sont contenus pour l'essentiel dans l' *AJP4.5 (A) Allied Joint Host Nation Support Doctrine and Procedures* (réf. b).

## Soutien fourni par la nation hôte

- G18. Le soutien fourni par la nation hôte recouvre l'aide civile ou militaire fournie, en temps de paix, en période de crise ou en opérations, par un pays hôte à des forces de l'OTAN ou autres et à des organismes alliés implantés, opérant ou en transit sur son territoire.
- G19. Le SNH ne relève pas exclusivement de la logistique. La diversité des fonctions liées au soutien par la nation hôte impose de s'appuyer, pour sa conception et puis pour sa mise en œuvre, sur des états-majors capables d'exercer un contrôle opérationnel des moyens engagés.
- G20. Les principes et dispositions applicables relatif au soutien fourni par la France en tant que nation hôte sont fixés dans la CIA-4.1 (réf g). Elle s'applique entre autres aux exercices, aux entraînements, aux transits et aux prestations diverses impliquant des forces étrangères sur le sol ou dans les espaces nationaux.

---

<sup>71</sup> Par l'OCE dans le cadre des exercices.

<sup>72</sup> Par l'OCE dans le cadre des exercices.

## Conférences de préparation aux conférences plénières

- G21. Les conférences plénières rassemblent la majeure partie des intervenants et des autorités. Elles sont principalement destinées à présenter des travaux, à s'accorder sur des dissensions mineures, et à adopter des documents (donc valider des travaux). Le cas échéant, il peut être décidé qu'un désaccord majeur nécessite des travaux complémentaires, validés ultérieurement (cas fréquent en matière de *HNS* ou d'engagement financier).
- G22. La qualité et la quantité des individus présents, la durée des conférences et certains rendez-vous (reconnaissance des sites, prise de contact avec les acteurs locaux ...) ne permettent pas de coordonner toutes les actions. Il est donc indispensable que les conférences plénières soient précédées de réunions de travail, en comité restreint, sur des sujets spécialisés (scénario, logistique, SIC...).
- G23. Selon l'envergure de l'exercice et les sujets abordés, le comité restreint peut être limité au niveau organique ou au niveau national. A l'occasion d'un exercice multinational, des positions et des dispositions nationales doivent être adoptées avant les conférences plénières. L'*AJP-4.5 (A)* (réf. b) de l'OTAN introduit l'*Initial Logistics Planning Conference (ILPC)*, permettant de traiter le *Concept Of Requirement*.

## Concept Of Requirement (COR)

- G24. L'*AJP-4.5 (A)* (réf. b) fournit une définition claire du COR. Il s'agit, pour les parties, d'accorder la nature des offres de soutien local et celle des attendus logistiques. Il permet de définir les limites des prestations qui peuvent être exigées du soutien local.
- G25. Les besoins, les disponibilités, les volumes et les modalités de mise à disposition sont détaillés dans les *TAs*<sup>73</sup>, les *SORs*<sup>74</sup> et les *JLAs*<sup>75</sup>.

## Section III – Processus logistique de montage des exercices

- G26. La figure 3 donne une vision d'ensemble du processus.

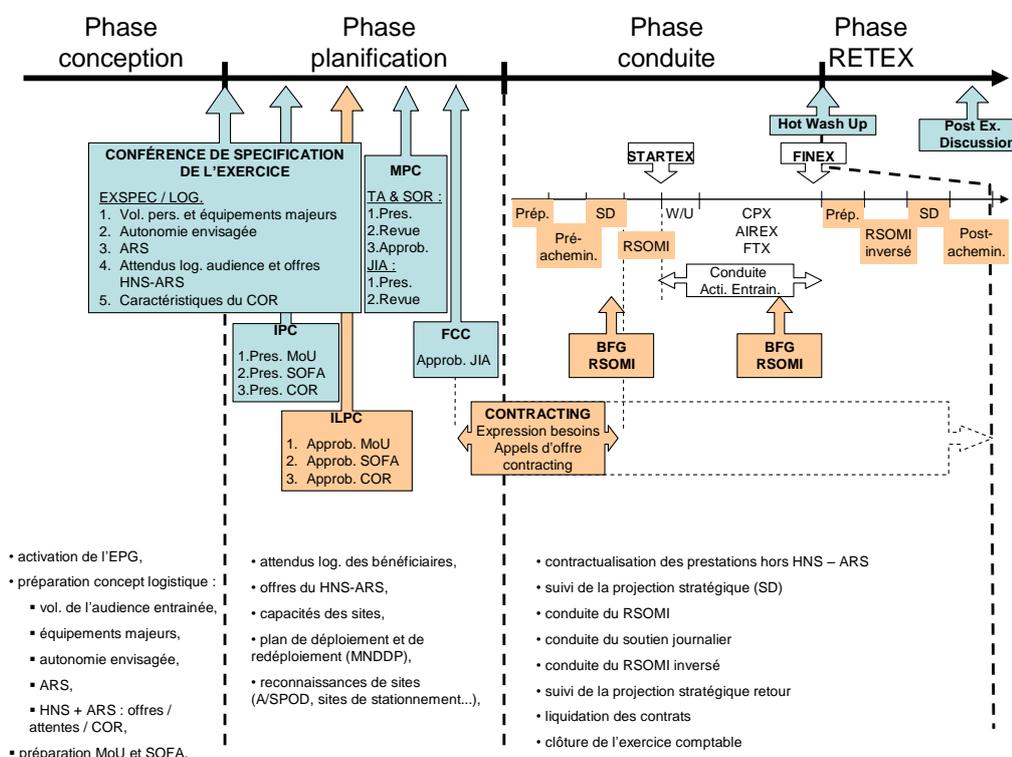


Figure 3 - Processus logistique de montage des exercices.

<sup>73</sup> Technical Arrangement.

<sup>74</sup> Statement Of Requirements.

<sup>75</sup> Joint Implementation Arrangements.

G27. Abréviations non-officielles :

- a. **Acti. Entraîn.** : activités d'entraînement
- b. **Approb.** : approbation ;
- c. **FINEX** : fin de l'exercice ;
- d. **LOG** : logistique ;
- e. **MNDDP** : *Multinational Detailed Deployment Plan*, détaillant la projection stratégique (SD) et le RSOML.
- f. **prés.** : présentation.
- g. **Prép.** : préparation (conditionnement des équipements et constitution des stocks).
- h. **Pré-achemin.** : pré-acheminement (entre le lieu de stationnement et le point d'embarquement).
- i. **Post-achemin.** : post-acheminement (entre le point de débarquement et le lieu de stationnement).
- j. **Vol.** : volume.
- k. **STARTEX** : début de l'exercice.
- l. **SD** : *Strategic Deployment*, projection stratégique.
- m. **W/U** : *Warm Up*, rodage des unités avant le lancement du scénario.

### Phase de conception

G28. Comme indiqué dans le chapitre 3, le groupe de planification mis en place par l'OSE doit comprendre :

- a. Une équipe d'experts logistiques, composée, *a minima*, d'un spécialiste du soutien de l'homme, d'un spécialiste projection et d'un spécialiste *HNS* ou d'un représentant de l'ARS/ARML<sup>76</sup> envisagée.
- b. Une équipe d'experts juridiques, en charge, le cas échéant, d'examiner et de préparer les documents légaux cadrant les rapports entre la France et les partenaires étrangers (accord de défense, *MoU*, *SOFA*, *AT*, *JLA*...).

G29. Ces deux équipes doivent produire un concept de soutien logistique et, dans le cas d'un exercice multinational, le *MoU* et le *SOFA*.

G30. Le concept doit servir de base à la rédaction des paragraphes logistiques des *EXSPEC*. Il devrait rassembler les positions de principe de l'OSE et des informations concernant :

- a. L'autonomie logistique envisagée pour les unités.
- b. Les équipements majeurs engagés (aéronefs, navires, blindés, SIC/AC).
- c. Les infrastructures envisagées ou disponibles.
- d. La disponibilité des moyens de projection, en fonction des impératifs opérationnels (périodes des relèves, redéploiement...) et techniques (périodes de maintenance, périodes cycloniques...).

---

<sup>76</sup> Armée responsable du soutien / Armée responsable de la manœuvre logistique.

- e. Le budget envisagé.
  - f. L'ARS/ARML envisagée.
  - g. Les lignes directrices sous-tendant les caractéristiques du *COR*.
- G31. Si le *MoU* et le *SOFA* sont indispensables dans le cas des exercices multinationaux, pour les exercices nationaux, l'essentiel est de définir la position statutaire et indemnitaire des personnels dans la *DAL*.
- G32. Lors de la conclusion de la conférence de spécification de l'exercice, les paragraphes logistiques des *EXSPECs* doivent indiquer :
- a. Le volume de personnel et les principaux moyens engagés.
  - b. Le lieu (pays) ou les sites d'exercices retenus.
  - c. L'autonomie envisagée.
  - d. L'identité de l'ARS/ARML.
  - e. Les attendus logistiques des parties et les capacités offertes par le *HNS* et/ou l'ARS/ARML.
  - f. Les lignes directrices du *COR*.

### Phase de planification

- G33. Dans cette phase, l'équipe logistique de l'ensemble de l'exercice s'étoffe des représentants des parties prenantes (commandements organiques, coordinateurs logistiques de composante...) et des organismes interarmées de soutien (CMT<sup>77</sup>, SEA...). Une équipe *RLS* appuie l'*POCE* dans le domaine de la logistique réelle de l'exercice. Son volume varie suivant les phases de l'exercice.
- G34. L'examen des 12 fonctions de la logistique interarmées (cf. *DIA-4*, réf. f) sert de guide aux travaux de planification. Ils abordent nécessairement :
- a. Le niveau d'autonomie requis (maintenance, soutien de l'homme, soutien pétrolier soutien médical...).
  - b. La désignation de l'ARS (le cas échéant).
  - c. La projection (pré-acheminements, acheminements stratégiques, *RSOM* et redéploiement).
  - d. Le statut et les dispositions légales concernant les équipements et les personnels (*SOFA*, *MOU*, arrangements techniques, régimes douaniers).
  - e. Les attendus et les capacités du *HNS*.
  - f. La protection de la force.
  - g. La structure logistique propre à l'exercice (*C2*, niveaux de responsabilité).
  - h. Le suivi des effectifs.
  - i. Le budget.
- G35. Dans le cas d'un exercice multinational, les documents suivants, ou leur équivalent dans le droit français, sont indispensables :
- a. *Memorandum Of Understanding*.

- b. *Status Of Forces Agreement.*
- c. *Concept of Requirement.*
- d. *Technical Arrangements.*
- e. *Status Of Requirement.*
- f. *Joint Implementation Arrangements.*
- g. *Directive administrative et logistique.*
- h. *Multi-National Detailed Deployment Plan (MNDDP)*, détaillant la projection stratégique (*SD*)<sup>78</sup> et le *RSOMI*.

G36. Dans le cadre d'un exercice strictement national, la DAL et le plan de déploiement demeurent indispensables.

G37. Par ailleurs, cette phase est mise à profit pour connaître l'environnement humain et géographique de l'exercice :

- a. Les autorités locales (responsables de site, sécurité, police...).
- b. Les sites de débarquement et de rembarquement.
- c. Les itinéraires.
- d. Les lieux de stationnement.
- e. Les sites d'exercice.

G38. Enfin, la recherche de solutions ne peut pas se satisfaire des seuls *IPC*, *MPC* et *FCC* (homologues absents, temps de travail insuffisant, moyens envisagés devenus indisponibles, reconnaissance d'itinéraires et de sites...). Des conférences de préparation aux conférences plénières sont à organiser en complément.

## Phase de conduite

G39. Dans cette phase, le volume de l'équipe *RLS* atteint graduellement son apogée.

G40. Un élément précurseur est indispensable, afin d'assurer la liaison avec le soutien local et préparer l'arrivée des premiers éléments. Son niveau d'expertise et de représentativité doit être élevé. Malgré la charge de travail imposée et les risques encourus, il est recommandé que cette équipe soit compacte. Dans le cas d'une projection, il est préférable qu'elle soit placée « à la poignée de l'éventail », i.e. au plus près des points de débarquement (ports et aéroports) et des centres de décision du *HNS*.

G41. Par la suite, chaque site doit disposer d'un élément *RLS*, en contact avec un échelon central. Le noyau de cet échelon central est l'élément précurseur.

G42. Cette phase débute dès la fin de la *FCC*. Les besoins, qui ne peuvent être satisfaits, ni par le *HNS*, ni par les ressources organiques, devront l'être le plus souvent par contractualisation dans le domaine civil. Selon les sommes engagées et les réponses, une ou plusieurs procédures d'appel d'offre sont obligatoires et imposent des délais importants (de l'ordre de 90 jours, en France).

G43. Ensuite, l'autonomie logistique envisagée, les équipements sélectionnés et les contraintes sur les moyens de projection imposent une coordination « fine » du pré-acheminement, de la projection stratégique et du *RSOMI*.

---

<sup>78</sup> Strategic Deployment.

- G44. La durée réduite des exercices impose la préparation du redéploiement pratiquement dès la fin du déploiement. Ces travaux sont d'autant plus délicats à mener que les intervenants sont absorbés par les activités d'entraînement et qu'ils nécessitent une coordination avec les autorités locales.

### Phase de retour d'expérience

- G45. Tout au long du processus d'élaboration de l'exercice, les remarques sont notées et commentées pour nourrir le RETEX. À la fin de l'exercice, une intervention du chef du RLS lors du *Hot-Wash-up* permet de souligner les enseignements de la conduite du soutien de l'exercice et les points à améliorer.
- G46. Également, les paragraphes logistiques des messages FIR<sup>79</sup> et FER<sup>80</sup> facilitent la prise en compte des enseignements du montage et de la conduite du soutien de l'exercice.

## Section IV – Soutien vie réelle (*Real Life Support*)

- G47. Ce paragraphe détaille les tâches essentielles et les organisations possibles de la cellule *RLS* intégrée à l'équipe de planification puis à l'équipe de conduite de l'exercice.
- G48. Sur un plan pratique, cette cellule *RLS* est :
- En phase de planification, réduite en volume, complètement intégrée à l'équipe de planification.
  - En phase de conduite, armée avec l'ensemble des personnels prévus au *Manning*, intégrée à l'*Exercise Support Group (ESG)* qui regroupe par souci de cohérence fonctionnelle le *RLS*, le *VOB*, le *PIO*. Il est parfaitement possible, voire souhaitable, que le chef du *RLS* soit également le chef de l'*ESG*, même si le *VOB* et le *PIO* reçoivent leurs directives d'emploi directement de la *DISTAFF*.
- G49. Les premières actions de la cellule *RLS* consistent à définir l'organisation du soutien et à préparer le *Manning* propre au soutien :
- Identifier les postes indispensables au bon fonctionnement (adjoint, mouvement, *J1*, commissaire d'exercice, major de camp, cellule transport, etc.).
  - Participer aux travaux d'élaboration du *Manning* et veiller aux dates de mise en place et de retour du personnel du *RLS*.
  - Penser à l'aspect traitement de la sécurité de l'exercice en veillant à ce qu'un officier responsable de la sécurité de l'exercice soit désigné.
- G50. Ses tâches essentielles sont les suivantes :

Exercice national	Exercice multinational, bilatéral ou à l'étranger
<ul style="list-style-type: none"> <li>- viabiliser les 12 fonctions du soutien LOG IA (cf. DIA 4, réf. f) ;</li> <li>- contacts avec les responsables « logistique » et « sécurité » du (des) site(s) d'accueil ;</li> <li>- suivre l'actualisation du <i>Manning</i> français ;</li> <li>- superviser l'organisation des mouvements ;</li> <li>- superviser le volet « carburants et produits associés » (POL) ;</li> <li>- superviser le volet « soutien santé » ;</li> <li>- participer au dimensionnement de la ressource budgétaire ;</li> <li>- collationner les besoins et les décisions des responsables logistiques des composantes ;</li> <li>- rédiger puis faire diffuser la Directive administrative et logistique (DAL).</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><u>Idem plus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contacts avec les responsables « logistique » et « sécurité » de la Nation hôte et/ou des autres nations contributrices (cas d'un exercice MN ou à l'étranger) ;</li> <li>- exploiter, synthétiser et transmettre à la Nation hôte les demandes logistiques des composantes et des PC (<i>Statements Of Requirements, SOR</i>) ;</li> <li>- - définition du partage des responsabilités entre soutien fourni par les nations contributrices et le <i>HNS</i>.</li> </ul>

<sup>79</sup> First Impression Report.

<sup>80</sup> Final Exercise Report.

- G51. Son organisation possible en phase d'exécution (tous personnels en place) :
- a. Une cellule de commandement avec un secrétariat.
  - b. Une cellule Logistique générale.
  - c. Une cellule Mouvement transport qui englobe les DETIS<sup>81</sup>, DETIA<sup>82</sup> et DETIM<sup>83</sup> (dont le cas échéant un peloton de transbordement).
  - d. Une cellule Effectifs, qui collationne les situations d'effectifs des composantes et des PC.
  - e. Une cellule Santé.
  - f. Une cellule *Force Protection*, dotée si possible d'un OPJ<sup>84</sup>.
  - g. Une cellule *POL*<sup>85</sup>.
  - h. Une cellule Budget Finance.
- G52. Les figures 4 et 5 montrent les deux principaux types d'organisation qui peut revêtir la structure RLS (exemples EMIA-FE<sup>86</sup>).

---

<sup>81</sup> *Détachement de Transit de Surface.*

<sup>82</sup> *Détachement de Transit Aérien.*

<sup>83</sup> *Détachement de Transit Maritime.*

<sup>84</sup> *Officier de Police Judiciaire.*

<sup>85</sup> *Petroleum, Oils(s) and Lubricants.*

<sup>86</sup> *État-Major Inter-Armées de Force et d'Entraînement.*

## Section I – Généralités

- H01. Les coûts parfois élevés du transport stratégique liés à la préparation opérationnelle nécessitent la mise en place d'un processus de planification afin de dégager des axes d'économies substantielles en rationalisant notamment les moyens de transport. Ce processus doit aboutir à l'élaboration par le CMT d'un plan présentant tous les besoins liés à l'entraînement interarmées ou organique. Ce plan sera ensuite examiné par l'état-major des armées dans le cadre du Séminaire de préparation opérationnelle (SEMPO) et lors du COmité DIRecteur (CODIR) de la préparation opérationnelle pour approbation et afin de réaliser des arbitrages, y compris financiers.

## Section II – Processus spécifique

- H02. Au cours du SEMPO d'automne de l'année N, le CMT<sup>87</sup> doit donc pouvoir présenter l'ensemble des besoins en transport stratégique de l'année N+1 et les grandes lignes des dépenses de transport prévues pour l'année N+2. La division Emploi entérinera ensuite ces besoins ainsi que la répartition des enveloppes financières associées. Lors du CODIR, le financement des besoins en transport stratégique pour l'année en cours et les orientations budgétaires de l'année N+1 seront alors définitivement adoptés. Par conséquent, il est essentiel de pouvoir respecter le processus suivant.

### En septembre de l'année N

- H03. Les expressions de besoins des armées et des états-majors pour l'année N+1 et N+2 devront parvenir au CMT pour l'évaluation des coûts financiers, et ce sous forme d'un fichier comprenant les données suivantes :

a. **Pour l'année N+1 :**

- (1) Nom et dates de l'exercice.
- (2) Lieux d'embarquement et de débarquement souhaités.
- (3) Volume, masse et type de matériel à transporter et « *sensibilité* » du fret associé.
- (4) Date de mise à disposition du matériel.
- (4) Nombre de personnels à acheminer.
- (5) Nom et coordonnées du responsable de l'exercice.

b. **Pour l'année N+2 :**

- (1) Nom et dates de l'exercice.
- (2) Lieux d'embarquement et de débarquement souhaités.
- (3) Volume et masse estimés du matériel à transporter.
- (4) Nombre estimé de personnels impliqués.

## En cours de l'année N

- H04. Les armées et les états-majors devront transmettre vers le CMT au mois M un fichier avec les données concernant les exercices à M+3. Ces données comprendront notamment les informations énoncées ci-dessus pour l'année N+1 mais réactualisées et détaillées autant que possible.
- H05. Au plus tard, à 1 mois du départ pour l'exercice, la liste détaillée du fret, avec notamment la nature et la quantité de fret *LATA*<sup>88</sup>, devra être parvenue au CMT. Ce délai sera porté à 7 semaines si le recours à un affrètement aérien commercial s'avérait nécessaire.

## Section III – Conclusion

- H06. Au final, le CMT fera le choix du vecteur en fonction des contraintes portées à sa connaissance. L'anticipation et la qualité des informations données au CMT sont primordiales dans ce processus de planification. Les besoins en transport stratégique non examinés au cours du SEMPO ne seront donc plus financés, sauf exception, ce qui pourra conduire à l'annulation de certains exercices.

---

<sup>88</sup> International Air Transport Association.

## Section I – Avertissement

- I01. Il est avant tout nécessaire de distinguer les activités d'entraînement (conception du scénario, phases de planification et d'exécution prévues dans le scénario), des activités d'organisation de l'exercice (soutien logistique et SIC, déploiement, redéploiement, etc.).
- I02. En effet, tandis que les activités d'entraînement simulent les phases des opérations réelles (planification d'un déploiement en *Green Land*, tirs réels sur cible...), les activités de soutien demeurent identiques, qu'il s'agisse d'une opération ou d'un exercice (projection de personnels et d'équipements, déploiement d'infrastructure SIC, soutien de l'homme, etc.).
- I03. Or, si on ne prend pas garde à cette distinction, l'expérience montre que la **confusion peut rapidement s'installer**.
- I04. Corollairement, si la planification et la conduite du soutien suivent les phases du processus de montage des exercices, leur tempo est différent. À titre d'illustration, le début de la phase de conduite du soutien est bien antérieur au début de la phase de conduite de l'animation.

## Section II – Définitions

### Soutien local et soutien par la nation hôte

- I05. Le soutien local doit généralement être entendu pour les exercices comme le soutien apporté par la nation hôte (cas du *HNS*<sup>89</sup> à l'étranger), mais aussi par les unités gestionnaires du ou des sites d'exercice, que ce soit en France ou à l'étranger. Cette notion permet d'englober les exercices nationaux ou multinationaux, interarmées ou organiques.
- I06. Le soutien fourni par le pays hôte (HNS) recouvre l'aide civile ou militaire fournie, en temps de paix, en période de crise ou en opérations, par un pays hôte à des forces de l'OTAN ou autres et à des organismes alliés implantés, opérant ou en transit sur son territoire.
- I07. Le SNH relève également des SIC (services d'infrastructure ou militaires). La diversité des fonctions liées au soutien par la nation hôte impose de s'appuyer, pour sa conception et puis pour sa mise en œuvre, sur des états-majors capables d'exercer un contrôle opérationnel des moyens engagés.
- I08. Les principes et dispositions applicables dans l'OTAN sont contenus pour l'essentiel dans des publications spécifiques. Le recours à d'autres ressources est également possible avec l'UE notamment en appliquant les procédures *ATHÉNA*.

### Conférences de préparation aux conférences plénières

- I09. Les conférences plénières rassemblent la majeure partie des intervenants et des autorités. Elles sont principalement destinées à présenter des travaux, à arbitrer certains choix et à adopter des documents (donc à valider les travaux). Le cas échéant, il peut être décidé que des travaux complémentaires sont indispensables et seront validés ultérieurement (cas fréquent en matière de *HNS* ou d'engagement financier).
- I10. La qualité et la quantité des individus présents, la durée des conférences et certains rendez-vous (reconnaissance des sites, prise de contact avec les acteurs locaux...) ne permettent pas de coordonner toutes les actions. Il est donc indispensable que les conférences plénières soient précédées de réunions de travail, en comité restreint, sur des sujets spécialisés dont notamment les SIC.

---

<sup>89</sup> Host Nation Support.

- I11. Selon l'envergure de l'exercice et les sujets abordés, le comité restreint peut être limité au niveau organique ou au niveau national. À l'occasion d'un exercice multinational, des positions et des dispositions nationales doivent être adoptées avant les conférences plénières.

## Section III – Généralités

- I12. La tension permanente sur les ressources SIC (coûts et disponibilité) impose la rationalisation de leur utilisation. À cette fin, le planificateur élabore et anime un plan présentant les besoins liés aux activités d'entraînement (interarmées ou organiques).
- I13. Ce plan, dont la mise à jour est semestrielle, est ensuite examiné dans le cadre des séminaires de la préparation opérationnelle par l'état-major des armées pour approbation et afin de réaliser des arbitrages, y compris financiers.

## Section IV – Processus de gestion des ressources critiques (SAT<sup>90</sup> – SIO<sup>91</sup>)

- I14. Au cours du séminaire de l'année N, le planificateur doit être en mesure de présenter l'ensemble des besoins SIC de l'année N+1 et les grandes lignes prévues pour l'année N+2 en fonction des activités identifiées. La division Emploi entérinera ensuite ces besoins ainsi que la répartition des ressources associées. Lors du CODIR<sup>92</sup>, le financement des besoins pour l'année en cours et les orientations de l'année N+1 seront alors définitivement adoptés. Par conséquent, il est essentiel de pouvoir respecter le processus suivant.

### En septembre de l'année N

- I15. Les expressions de besoins des armées et des états-majors pour l'année N+1 et N+2 devront parvenir au planificateur pour l'évaluation des capacités associées et ce sous forme d'un fichier comprenant les données suivantes :

- a. **Pour l'année N+1 :**
- (1) Nom et dates de l'exercice.
  - (2) Lieux d'implantation des différents PC<sup>93</sup>.
  - (3) Nature et volume des services à fournir.
  - (4) Date de mise à disposition des ressources.
  - (5) Durée d'emploi sur la zone d'exercice des ressources.
  - (6) Nombre de spécialistes.
  - (7) Nom et coordonnées du responsable de l'exercice.
- b. **Pour l'année N+2 :**
- (1) Nom et dates de l'exercice.
  - (2) Lieux d'implantation des différents.
  - (3) Nature et volume des services à fournir.
  - (4) Nombre estimé de spécialistes impliqués.

---

<sup>90</sup> Satellite.

<sup>91</sup> Système d'Information Opérationnel.

<sup>92</sup> Comité Directeur (de la préparation opérationnelle).

<sup>93</sup> Poste de Commandement.

## En cours de l'année N

- I16. Les armées et les états-majors devront transmettre vers le planificateur au mois M un fichier avec les données concernant les exercices à M+3. Ces données comprendront notamment les informations énoncées ci-dessus pour l'année N+1 mais réactualisées et détaillées autant que possible.
- I17. Au plus tard, à 6 mois du début de l'exercice, la liste détaillée services, avec notamment la nature et la quantité d'abonnés, devra être parvenue à la DIRISI<sup>94</sup>.

## Conclusion

- I18. Au final, la DIRISI fera le choix du segment en fonction des contraintes portées à sa connaissance. L'anticipation et la qualité des informations données à la DIRISI sont primordiales dans ce processus de planification.

## Section V – Processus SIC de montage des exercices

### Phase de conception

- I19. Comme indiqué dans le chapitre 3, le groupe de planification mis en place par l'OSE doit comprendre une équipe d'experts SIC présidée par un architecte réseaux et composée, *à minima*, d'un spécialiste du domaine SC<sup>95</sup>, d'un spécialiste SI<sup>96</sup> et d'un spécialiste SSI<sup>97</sup> ou d'un représentant de l'armée ayant en charge le soutien SIC de l'activité. En fonction de leur disponibilité, un représentant de la DIRISI participe aux activités du groupe de planification.
- I20. Cette équipe doit :
- Produire le concept de soutien SIC.
  - Dans le cas d'un exercice multinational, participer à la rédaction du paragraphe SIC du *MoU* et le *SofA* en liaison avec l'équipe logistique.
- I21. Le concept doit servir de base à la rédaction des paragraphes SIC des *EXSPECs*. Il rassemble les positions de principe de l'OSE et des informations concernant :
- L'autonomie en termes de soutien envisagée pour les unités.
  - Les équipements majeurs engagés (SAT, SIO, commutateurs, etc.).
  - Les infrastructures envisagées ou disponibles.
  - La disponibilité des moyens de raccordement, en fonction des impératifs opérationnels et techniques (périodes de maintenance, périodes cycloniques....).
  - Le budget envisagé.
- I22. Lors de la conclusion de la conférence de spécification de l'exercice, les paragraphes SIC des *EXSPEC* doivent indiquer :
- Le volume de personnel et les principaux moyens engagés.
  - Le lieu (pays) ou les sites d'exercices retenus.
  - L'autonomie envisagée.
  - Les attendus SIC des parties prenantes.

<sup>94</sup> Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information.

<sup>95</sup> Systèmes de Communication.

<sup>96</sup> Systèmes d'Information.

<sup>97</sup> Sécurité des Systèmes d'Information.

- e. Les capacités offertes par le *HNS*.
- f. La nature et la localisation des services SIC attendus.

## Phase de planification

- I23. Dans cette phase, l'équipe SIC de l'ensemble de l'exercice s'étoffe des représentants des parties prenantes (commandements organiques, coordinateurs SIC de composante...) et des organismes interarmées de soutien (DIRISI, CIRISI<sup>98</sup>, RT<sup>99</sup>, etc.). Une équipe SIC appuie l'OCE dans le domaine des systèmes d'information et de communication réelle de l'exercice. Son volume varie suivant les phases de l'exercice.
- I24. Les 3 fonctions de la chaîne de commandement des SIC en opérations définies dans la PIA – 6.5 (réf. h) doit être respectées :

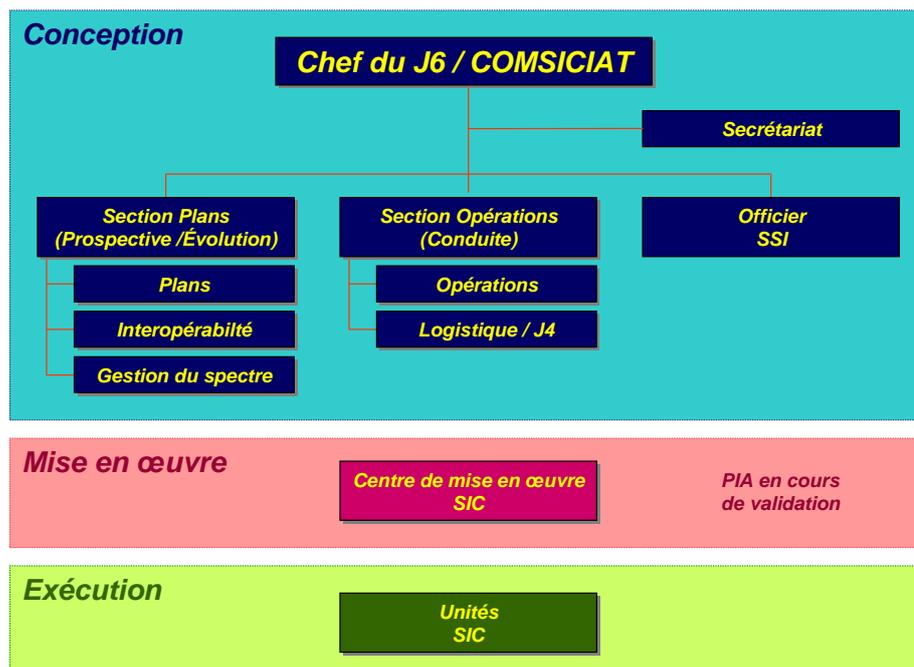


Figure 6 : Les trois fonctions de la chaîne commandement.

- a. Le niveau « *conception* » au sein des états-majors et identification de la fonction COMSICIAT<sup>100</sup>.
  - b. Le niveau « *mise en œuvre* » avec l'activation d'un CCMO<sup>101</sup> SIC.
  - c. Le niveau « *exécution* ».
- I25. Chaque niveau prendra en compte à son niveau de responsabilité les autres fonctions liées notamment :
- a. Le statut et les dispositions légales concernant les équipements et les personnels en accord avec les documents officiels (*SOFA*, *MoU*, arrangements techniques, régimes douaniers).
  - b. La gestion des attendus et des capacités du *HNS*.
  - c. La protection des équipements.

<sup>98</sup> Centre Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information.

<sup>99</sup> Régiment de Transmission.

<sup>100</sup> Commandement des SIC Inter-Armées de Théâtre.

<sup>101</sup> Centre de Coordination et de Mise en Œuvre des SIC.

- d. La structure logistique propre à l'activité et notamment le niveau de soutien local souhaité pour certains équipement.
  - e. Le suivi des effectifs.
  - f. Le budget.
- I26. Par ailleurs, cette phase est mise à profit pour connaître l'environnement humain et géographique de l'exercice :
- a. Les autorités locales (responsables de site, sécurité, police...).
  - b. Les sites de débarquement et de rembarquement.
  - c. Les itinéraires entre les différents sites et les lieux de stationnement.
  - d. Les sites d'exercice.
- I27. Enfin, la recherche de solutions peut ne pas se satisfaire des seuls *IPC*, *MPC* et *FCC* (homologues absents, temps de travail insuffisant, moyens envisagés devenus indisponibles, reconnaissance d'itinéraires et de sites...). Des conférences de préparation aux conférences plénières sont généralement à organiser en complément.
- I28. C'est en phase de planification que la documentation spécifique SIC devra être élaborée et validée par le DIRECTEUR d'EXercice (*DIREX*) en fin de *FCC*. Celle-ci concerne notamment tous les ordres de déploiement et de raccordement relatifs aux SIC :
- a. L'OPSIC<sup>102</sup> (niveau concepteur).
  - b. La DSSIC<sup>103</sup> (niveau concepteur).
  - c. Les OCC<sup>104</sup> (niveau concepteur).
  - d. Les *SECOPS*<sup>105</sup> et la *SISR*<sup>106</sup> pour les éventuelles interconnexions des SIO (niveau concepteur).
  - e. Les dossiers de sécurité informatiques et demandes particulières (niveau mise en œuvre).
  - f. Le projet de DEAU<sup>107</sup> (niveau mise en œuvre), validé par le concepteur et diffusée avant le *Warm Up*.
  - g. Les demandes de raccordement (SC et SI) vers la DIRISI (niveau mise en œuvre).

## Phase de conduite

- I29. Dans cette phase, le volume de l'équipe SIC atteint graduellement un volume stable. En phase d'installation comme pour le démontage, les équipes sont la plupart du temps renforcées.
- I30. Un élément précurseur SIC est indispensable, afin d'assurer la liaison avec le soutien local et préparer l'arrivée des premiers éléments. Son niveau d'expertise et de représentativité doit être élevé. Malgré la charge de travail imposée et les risques encourus, il est recommandé que cette équipe soit compacte.
- I31. Par la suite, chaque site doit disposer d'un élément SIC, en contact avec un échelon central. Le noyau de cet échelon central est l'élément précurseur.

<sup>102</sup> Ordres pour les SIC.

<sup>103</sup> Directive sur la Sécurité des SIC.

<sup>104</sup> Ordres Complémentaires pour le Chiffre.

<sup>105</sup> SEcurity Operating ProcedureS.

<sup>106</sup> Systems Interconnection Security Requirement Staement.

<sup>107</sup> Documentation d'Exploitation à l'Attention des Usagers.

- I32. Cette phase peut débuter dès la fin de la *FCC*. Les besoins, qui ne peuvent être satisfaits, ni par le *HNS*, ni par les ressources organiques, devront l'être le plus souvent par contractualisation dans le domaine civil (à titre d'exemple le service *INTERNET OPS* ou la téléphonie mobile locale). Selon les sommes engagées et les réponses, une ou plusieurs procédures d'appel d'offre sont obligatoires et imposent des délais importants (de l'ordre de 90 jours, en France).
- I33. La durée réduite de la phase « *active/jeu* » des exercices impose la préparation du redéploiement pratiquement dès la fin du déploiement. Ces travaux sont d'autant plus délicats à mener que les intervenants sont absorbés par les activités d'entraînement et qu'ils nécessitent une coordination avec les autorités locales voire centrales.
- I34. Le soutien des SIC en opérations s'effectue selon les mêmes errements que le soutien des autres composantes et fonctions de la force. Il bénéficie de la chaîne logistique mise en place dans le cadre de l'opération concernée.
- I35. Compte tenu de la fragilité particulière inhérente au matériel SIC et aux difficultés récurrentes du maintien en conditions opérationnelles, la disponibilité du matériel réputé « *sensible* » doit faire l'objet d'une attention particulière. Notamment, un bilan de la disponibilité opérationnelle de ces équipements est présenté lors de chaque RIA<sup>108</sup> à travers un tableau de bord. Le formalisme retenu pour celui-ci peut être différent sur chaque théâtre en fonction du contexte technique présent sur la zone de responsabilité des COMSICIAT. Une réunion interarmées de coordination des SIC (RIA SIC) se réunit quotidiennement permet notamment de suivre les capacités et services SIC. C'est une instance décisionnelle en matière d'emploi des SIC. Les comptes rendus de RIA sont exécutoires. Elle a pour objectifs
- a. Le suivi du bon fonctionnement des SIC déployés.
  - b. La coordination et la cohérence de l'emploi des ressources humaines et matérielles dans le domaine des SIC. Dans ce cadre, il est possible qu'il soit décidé de faire évoluer la document initiale (OPSIC, OCC, etc.).
  - c. La planification à court et moyen terme de l'emploi de ces ressources.
  - d. Le point de situation interarmées de la disponibilité technique opérationnelle d'équipements identifiés et en particulier ceux destinés aux communications par satellite SYRACUSE, à la commutation et à la radio HF.
- I36. La RIA est présidée par le COMSICIAT. Elle est préparée par le chef du CCMO SIC

### Phase de retour d'expérience

- I37. Tout au long du processus d'élaboration de l'exercice, les remarques sont notées et commentées pour nourrir le RETEX. À la fin de l'exercice, une intervention du chef de l'équipe SIC (COMSICIAT de l'exercice) lors du *Hot-Wash-Up* permet de souligner les enseignements de la conduite des SIC de l'exercice et les points à améliorer.
- I38. Les paragraphes SIC des messages *FIR* et *FER* facilitent la prise en compte des enseignements du montage et de la conduite des SIC de l'exercice.

---

<sup>108</sup> Réunion Inter-Armées.

## Section I – Généralités

- J01. Cette annexe aborde dans les grandes lignes :
- a. Le rôle de la simulation de niveau interarmées dans un exercice (apports mais aussi limitations).
  - b. La connexion entre la simulation et les systèmes d'information.
  - c. Le processus de développement et de validation de la base de données de la simulation.

## Section II – Rôle et intérêt de la simulation pour l'animation d'un exercice

- J02. La *simulation* apporte une réelle plus-value à une animation d'un exercice pour les raisons majeures suivantes :
- a. La simulation garantit une cohérence spatio-temporelle du déroulement avec toutes les forces mises en jeu. Véritable référence du terrain (terrain virtuel), elle en rappelle le poids et les contraintes – contraintes de déplacement notamment – et elle permet d'éviter des incohérences dans l'animation.
  - b. Image en temps réel des positions et actions des forces en présence, la simulation permet à l'EXCON de disposer d'une COP<sup>109</sup>. Cette COP est capable de présenter la vision totale (vision générale) mais également la vision réelle perçue par chaque camp (c'est cette vision réelle perçue pour un camp qu'il est intéressant de comparer avec la vision perçue au sein du CO<sup>110</sup> joueur – la COP des joueurs – afin de mesurer les écarts et d'en déterminer la cause).
  - c. La simulation soulage l'animation de l'exercice en tant qu'elle se comporte en arbitre pour pratiquement toutes les interactions entre les forces représentées dans la simulation (détection, combat) et qu'elle permet d'animer automatiquement la chaîne logistique pour la consommation des ressources principales (eau, vivres, carburants, munitions). Elle permet aussi de suivre les pertes en hommes et matériels. Cet arbitre est impartial, et surtout réversible, ce qui laisse toujours à l'animation le loisir de corriger des interactions jugées non représentatives de la réalité ou pénalisantes pour le déroulement futur du scénario.
  - d. La simulation est le seul moyen pour fournir en flot continu des informations dans les systèmes d'information des joueurs. Elle décharge en grande partie les LOCON<sup>111</sup> de la saisie manuelle de données d'entrées dans ces systèmes.
- J03. Bien évidemment, la simulation dans tous ces points possède ses propres limites et imperfections. Ces limites sont la conséquence de la modélisation proprement dite (granularité, finesse de rendu, incapacité à rendre tous les effets et l'enchaînement des effets...), ou la conséquence de défauts de paramétrage de ces modèles. Cependant, en dépit de ses limites propres, la simulation soulage l'animation qui serait incapable de gérer toutes les interactions avec uniquement les capacités humaines. Le réalisme dans le rendu, la dynamique apportée surpassent de fort loin ce qu'il est possible de faire avec une animation uniquement sur cartes papier et avec les seuls arbitres-animateurs humains.

---

<sup>109</sup> Common Operational Picture.

<sup>110</sup> Centre d'Opérations.

<sup>111</sup> LOwer CONtrol.

## Section III – Connexion aux Systèmes d'information (SI)

- J04. L'utilisation d'une simulation pour un exercice d'entraînement suppose que la connexion avec les systèmes d'information soit effective. Par connexion aux systèmes, il faut entendre la fourniture des données au départ et en cours de l'exercice. Le type de connexion diffère selon le système concerné. **Sans connexion avec les systèmes d'information, le recours à la simulation perd pour beaucoup de son intérêt.**

### Interface entre la simulation et les systèmes d'information

- J05. Pour adapter ou réaliser la connexion entre la simulation et les systèmes d'information utilisés, il est impératif de cerner au plus tôt le besoin. Si l'interface existe déjà il faudra vérifier son bon fonctionnement avec la version du SI utilisé (pour effectuer les adaptations éventuelles). Dans le cas contraire il faudra éventuellement prévoir son développement. **Cette revue des interfaces disponibles doit donc être faite dès les premières réunions concernant l'exercice car les délais de réalisation peuvent être longs.**

### Interopérabilité et harmonisation des bases de données

- J06. Le souci d'interopérabilité entre les différents systèmes doit être pris en compte dès le début. Il est donc nécessaire de déterminer, avant la réalisation des bases de données, quel sera le standard d'échange (*ADATP3* ou autre) entre les systèmes, ainsi que de dresser la liste des contraintes concernant les données pour chaque système.
- J07. La base de données de référence sera la base de données de la simulation (nommage des entités, caractéristiques principales, dotations en personnel et en ressources...). De cette base de données seront déclinés tous les éléments initiaux des systèmes d'information, voire la base de données de ces systèmes.

### Prise en compte de la simulation dans les groupes de travail SIC et l'OPSI

- J08. La simulation représente un nombre assez importants de machines à déployer et à prendre en compte dans l'architecture générale des SIC de l'exercice. Elle ne constitue pas un système isolé, mais un système en interaction avec tous les SIC. À ce titre, dès les premiers travaux SIC pour le montage de l'exercice, la simulation doit être prise en compte et intégrée.

## Section IV – Processus de développement et de validation de la base de données de la simulation

- J09. Ce paragraphe est développé avec en toile de fond l'utilisation de la simulation *JTLS*<sup>112</sup>. Cependant, les grandes lignes restent valables quelle que soit la simulation utilisée.
- J10. La constitution et la validation de la base de données sont des opérations capitales. En effet, les résultats de la simulation, donc son rendu, dépendent pour une grande part des données. Ces opérations sont réalisées par une équipe d'élaboration des données dont la composition est la suivante :
- Le centre de simulation (CSFEE<sup>113</sup>) en tant que coordinateur et expert technique.
  - Une équipe pour chaque composante «  *joueur*  » dans l'exercice avec un point d'entrée unique (la composition de cette équipe dépend des objectifs de l'exercice, des systèmes mis en œuvre et est fixée par la composante. **Cette équipe contiendra un (des) experts du (des) système(s) d'information utilisés par la composante durant l'exercice.**
  - Des membres de l'équipe scénario plus spécialement chargés des données concernant les forces adverses, les forces neutres les forces d'environnement et les populations.
  - Des experts de domaines nécessaires en fonction des éléments à représenter.

<sup>112</sup> Joint Theater Level Simulation.

<sup>113</sup> Centre de Simulation pour la Formation, l'Entraînement et l'Expérimentation.

- J11. Cette équipe sera constituée lors de la *MPC* afin de lui présenter en détail le processus et d'établir le calendrier qui comprendra :
- a. Une réunion générale pour fixer les contraintes et les éléments clés et les modalités de fourniture des données (durée une journée rapidement après la *MPC*).
  - b. Une session de revue des données (deux jours par composantes et/ou domaine particulier, un a deux mois après la réunion générale).
  - c. Une session de validation des données (2 à 3 jours, un mois et demi avant la session *STARTEX*<sup>114</sup> *Validation*). Durant cette session, la simulation sera mise en œuvre avec les données de l'exercice pour conduire des tests dynamiques ciblés ayant pour but de valider les performances des systèmes ou unités et éviter les contestations lors de l'exercice. Les tests seront établis par l'équipe d'élaboration des données en fonction des objectifs de l'exercice.
  - d. Une session *STARTEX Validation* (dans le mois qui précède le début de l'exercice). Cette session qui coïncide avec la fin des séminaires de constitution de la *MEL/MIL* a pour but de valider les conditions de démarrage de l'exercice et de vérifier une dernière fois que la base de données est conforme et cohérente avec la *MEL/MIL*. À l'issue de cette session, les données initiales pour les systèmes d'information sont élaborées.

---

<sup>114</sup> *STart of EXercise.Exercice.*

(PAGE VIERGE)

## Soutien GHOM (Géographie, Hydrographie, Océanographie et Météorologie)

### Section I – Généralités

- K01. La finalité du soutien GHOM est de garantir la satisfaction des besoins exprimés par les forces et les états-majors en produits géographiques, hydrographiques, océanographiques et météorologiques pour l'ensemble de leurs activités préparatoires à l'exercice ou pendant celui-ci.
- K02. À l'EMA, le Bureau géographie, hydrographie, océanographie et météorologie de l'état-major des armées (EMA/B.GHOM) est chargé de concevoir et conduire les actions permettant de satisfaire les besoins de la défense en matière d'information sur l'environnement géophysique. Dans ce cadre, il oriente et contrôle le Centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces (CISMF) et l'Établissement géographique interarmées (EGI) dans leurs missions générales de satisfaire aux besoins exprimés par les forces.
- K03. Le B.GHOM assure la coordination interarmées, interministérielle et interalliée entre les acteurs du soutien géo-spatial (géographie et hydrographie) et du soutien METOC (MÉTÉorologie et OCÉanographie) et les forces et états-majors. Il apporte son expertise dans la définition des besoins exprimés par l'OCE en cartographie, renseignements géographiques et en produits METOC.

### Section II – Les structures

#### Coordination générale

- K04. La structure militaire française dans le domaine GHOM est compatible et interopérable avec celle en vigueur au sein de l'OTAN, en se découpant entre une structure à vocation géospatiale et une structure METOC. Elle applique sans réserve les deux doctrines aux conceptions et rédactions desquelles elle a participé. Ce corpus doctrinal est disponible auprès de l'EMA/B.GHOM.

#### Le soutien géospatial : cartes et données numériques géographiques, aéroterrestres et hydrologiques.

- K05. Placé sous la tutelle du B.GHOM, l'Établissement géographique interarmées (EGI, Creil) acquiert, produit, contrôle, gère et distribue principalement des produits et données géographiques généraux, tels que des séries de cartes topographiques et aéronautiques, des modèles numériques de terrain ou d'élévation, de l'imagerie satellitaire orthorectifiée<sup>115</sup>, des bases de données vectorielles, y compris en 3D, des études de pays. Ces produits constituent un patrimoine d'information à la disposition de l'ensemble des organismes du ministère de la défense, et, sous certaines conditions, d'autres ministères, des alliés et d'organisations internationales. L'EGI dispose également d'une cellule qui collecte et capitalise de la documentation géographique d'origine diverse (sources ouvertes, envois des attachés de défense...).
- K06. L'Élément Géographique Air-Marine (EGAM) assure le soutien spécialisé du commandement des forces aériennes stratégiques ainsi que du porte-avion nucléaire en les approvisionnant en fichier au format des systèmes d'armes aérien et en délivrant une aide au commandement.
- K07. Subordonnée à la Brigade de renseignement, le 28<sup>e</sup> Groupe géographique est l'unité spécialisée pour l'aide à la décision (fonctions *Terrain Analysis*, *GEOINT*) et le soutien géospatial (management des bases de données, positionnement précis, plans d'installations, complètement des cartes sur le terrain, distribution des cartes...) que ce soit sur un théâtre extérieur ou le théâtre national.

<sup>115</sup> Prises de vue proches de la verticale et retraitement géométrique des images pour les rendre superposables à une carte.

## Le soutien METOC : produits météorologiques et océanographiques, climatologie

- K08. Organisme à vocation interarmées (OVIA) d'ALFAN<sup>116</sup>, le Centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces (CISMF / Toulouse) satisfait, de manière permanente et sur l'ensemble du globe, les besoins en produits météorologiques et océanographiques (METOC) exprimés par les forces et les états-majors pour l'ensemble de leurs activités. À ce titre, il peut participer au soutien des opérations et des exercices de l'OTAN et de l'UE. Il s'appuie prioritairement sur Météo-France et sur le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) pour assurer ces soutiens (METOC).
- K09. **Météo-France**, établissement public à caractère administratif du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer.
- K10. Le décret portant création de Météo-France prévoit que cet établissement :
- A pour mission de surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes.
  - Assure, s'il y a lieu dans le cadre de conventions, dans les domaines de sa compétence, la satisfaction des besoins du ministère de la défense.
- K11. Météo-France fournit au CISMF les données nécessaires à l'exercice du soutien en météorologie.
- K12. **SHOM**, Service Hydrographique et Océanographique de la Marine, établissement public à caractère administratif du ministère de la défense.
- K13. Le code de la défense prévoit que le SHOM :
- A pour mission de connaître et de décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales et d'en prévoir l'évolution.
  - Est responsable, dans ses domaines de compétence, de la satisfaction des besoins d'expertise, d'évaluation des capacités futures et de soutien opérationnel de la défense.
  - Le SHOM fournit au CISMF les données nécessaires à l'exercice du soutien en océanographie.
  - À ce jour, le soutien aux forces et aux états-majors en produits hydrographiques (principalement, relief et nature du fond des mers et océans) est assuré directement par le SHOM en liaison avec le B.GHOM et en coordination avec le soutien METOC.

## Section III – Commande et réception

### Mode nominal

- K14. Besoin géospatial (cartes et données géographiques, aériennes et hydrographiques).
- K15. Le mode nominal pour bénéficier de produits géographiques aéroterrestres existants qualifiés pour un usage de défense repose sur l'envoi à la cellule planification de l'EGI, par l'organisme demandeur, d'un bon de commande, établi après consultation des catalogues de produits papier et numérique de l'EGI (disponibles sur demande).
- K16. L'EGI dispose également d'une cellule « *accueil des utilisateurs* » qui est en mesure d'étudier le besoin du demandeur, de guider celui-ci dans son expression de besoin et de définir, si nécessaire, le mode le plus approprié de transmission des produits.
- K17. Contact :
- Adresse postale : **Établissement Géographique Interarmées**

<sup>116</sup> Amiral, commandant la Force d'Action Navale.

## Section planification

- b. PNIA<sup>117</sup> : 811 110 75 57 (chef de cellule) ou 72 56.  
Tél: 03 44 28 75 57 ou 72 56.
  - c. Fax PNIA : 811 110 63 57.
  - d. Tél : 03 44 28 63 57.
  - e. Adresse télégraphique : ETAGEO CREIL
  - f. Site Intradef :  
[http://www.ema.defense.gouv.fr/organisation/documents/OIA/EGI/index\\_EGI.htm](http://www.ema.defense.gouv.fr/organisation/documents/OIA/EGI/index_EGI.htm)
  - e. Messagerie Intradef : [distribution.egi.ba110@air.defense.gouv.fr](mailto:distribution.egi.ba110@air.defense.gouv.fr)
- K18. Les besoins météorologiques et océanographiques (METOC) sont à exprimer auprès du CISMF.
- K19. Contact :
- a. Adresse postale :  
**CISMF**  
**42, avenue Gaspard CORIOLIS**  
**31057 TOULOUSE CEDEX**
  - b. PNIA : 831 734 58 02 (salle prévision).  
831 734 58 00 (secrétariat).
  - c. Tél : 05.61.43.35.02 (salle prévision H24).
  - d. Fax : 05.61.40.52.58.
  - e. Messagerie formelle (*ACP 127*<sup>118</sup> ou autres) : CISMF TOULOUSE ou CISMF/DATA (pour échange de données météo-océanographique)
  - f. Messagerie intradef/intramar (HO uniquement) :  
[emm.cismf\\_toulouse.grp@marine.defense.gouv.fr](mailto:emm.cismf_toulouse.grp@marine.defense.gouv.fr)
- K20. Besoins hydrographiques
- Les besoins hydrographiques (principalement relief et nature du fond des mers et océans) sont à exprimer auprès du SHOM.
- K21. Contact :
- a. Adresse postale :  
**SHOM**  
**13, rue CHATELLIER**  
**CS 92803**  
**29228 BREST CEDEX**
  - b. Contact téléphonique :
    - (1) PNIA : 831 72 21 563 (chef du centre de fusion de données).
    - (2) Tél : 02 98 22 15 63 (chef du centre de fusion de données).
    - (3) Fax : 02 98 22 18 64.
  - c. Adresse télégraphique : SHOM.

<sup>117</sup> Plan de Numérotation Interne aux Armées.

<sup>118</sup> Allied Communications Publication.

- d. Adresse intradef : shom.do\_hom\_cfud.grp@marine.defense.gouv.fr
- e. Site Internet : www.shom.fr

### Exercice multinational

- K22. Les bases de données numériques sous soumises à la législation sur la propriété industrielle et les cartes et images à la législation sur la propriété intellectuelle et artistique : le MINDEF s'assure des droits de diffusion par le paiement de licences ou la conclusion d'arrangements techniques avec les ministères de la défense étrangers producteurs.
- K23. Ces licences et arrangements techniques prévoient ou interdisent la diffusion à des tiers hors du MINDEF, selon des dispositions propres aux propriétaires / producteurs, à titre gratuit ou non.
- K24. Ainsi toute commande au profit d'un organisme civil, d'un organisme de défense étranger ainsi qu'au profit d'un organisme de défense français agissant au sein d'une organisation internationale (OTAN, UE, coalition ad hoc, etc.) doit être soumise à l'autorisation du B.GHOM de l'EMA.
  - a. Téléphone : 01 72 69 22 51.
  - b. Fax : 01 72 69 22 54.
- K25. L'organisme en charge de la planification de la contribution française à un exercice dans un cadre multinational doit, dès la conférence de planification initiale (*IPC*) :
  - a. Prendre contact avec l'EMA/B.GHOM pour établir les conditions de partage des données françaises (zones concernées, nature des produits nécessaires, organismes bénéficiaires, délais, financements éventuels de cartes ou de licences, etc.).
  - b. Introduire la démarche de l'EMA/B.GHOM auprès de ses homologues des autres pays pour que leurs données éventuellement disponibles sur la zone considérée bénéficient à la partie française.
  - c. Les unités désignées pour participer à de telles activités doivent signaler dans leur demande de produits géographiques le contexte d'emploi et l'éventualité d'un partage en multinational.

## Section I – Généralités

- L01. Un scénario est la description d'une situation imaginée ou d'une séquence d'événements utilisée pour entraîner des états-majors ou des forces. Chaque scénario est composé de plusieurs modules, élaborés pour atteindre les objectifs de l'exercice.

## Section II – Les modules du scénario

### La situation géostratégique

- L02. Il s'agit d'une description générique de la zone de crise prenant en compte les acteurs principaux, les faits marquants de la crise y compris l'arrière-plan historique ainsi que les facteurs militaires, économiques, culturels, humanitaires et juridique. En tout cas, la situation géostratégique doit livrer suffisamment d'éléments pour justifier une action militaire.

### Le théâtre d'opération

- L03. Cette partie du scénario comprend toutes les données sur la zone nécessaires pour pouvoir entrer dans un processus de planification opérationnelle cohérent (cartes, données spécifiques comme par exemple les capacités des *APOD*<sup>119</sup> et des *SPOD*<sup>120</sup>, des études sur les différents pays, ordres de bataille et doctrines des forces armées adverses).

### Déclenchement stratégique

- L04. Ce module regroupe toutes les données politiques et stratégiques (état final recherché, directives, limitations...) nécessaires au démarrage d'un processus de planification réaliste, notamment :
- a. Historique des événements récents qui ont abouti à la crise conduisant au processus de planification (*Road to Crisis*).
  - b. Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU<sup>121</sup>.
  - c. Directives initiales du niveau stratégique (national ou allié).

### Informations relatives à la situation internationale et/ou régionale

- L05. Les informations relatives à la situation internationale et/ou régionale doivent comprendre les éléments suivants :
- a. Comptes rendus de renseignement.
  - b. État d'alerte et disponibilité générale des forces amies.
  - c. Bases de données renseignées des objectifs du ciblage.
  - d. Appréciation de la situation civilo-militaire ;
  - e. Appréciation des données environnementales ;
  - f. Rapports de reconnaissance des ELRT<sup>122</sup>.

---

<sup>119</sup> Airport of Debarcation.

<sup>120</sup> Seaport of Debarcation.

<sup>121</sup> Organisation des Nations Unies.

## Information sur la disponibilité et l'état d'alerte des forces et leur déploiement

L06. Ce module fournit toute information sur la disponibilité des forces amies nécessaire pour initier le déploiement et planifier la première phase de l'opération.

## Situation au début de l'exercice (*STARTEX*)

L07. Les pièces à rassembler au début de l'exercice *STARTEX* sont les suivantes :

- a. Synthèse des derniers événements qui ont conduit au déclenchement des hostilités (*Road to War*).
- b. Derniers comptes rendus de renseignement.
- c. Appréciation de la situation par l'échelon supérieur.
- d. Ordre de bataille des forces.
- e. Situation actuelle dans tous les domaines (par composante, coopération civilo-militaire, logistique, déploiement...).
- f. Liste des événements (*MEL/MIL*<sup>123</sup>) qui devront être introduit dans le jeu au cours de l'exercice par des voies de communication opérationnelle.

---

<sup>122</sup> *Équipe de Liaison et de Reconnaissance de Théâtre.*

<sup>123</sup> Main Event List/Main Incident List.

## Demande d'incorporation des amendements

1. Le lecteur d'un document de référence interarmées ayant relevé des erreurs ou ayant des remarques ou des suggestions à formuler pour améliorer sa teneur, peut saisir EMA/EMP en les faisant parvenir (sur le modèle du tableau ci-dessous) à l'adresse suivante :

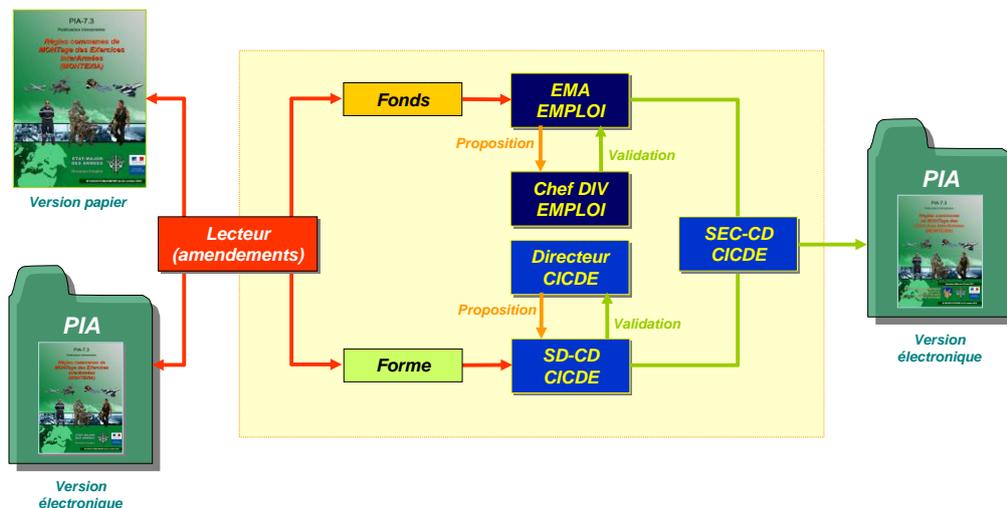
État-major des armées  
Division Emploi  
60, boulevard Martial Valin  
CS 21623  
75509 PARIS CEDEX 15

ou en téléphonant au **01 39 67 39 61** pour obtenir l'adresse électronique valide à cette époque.

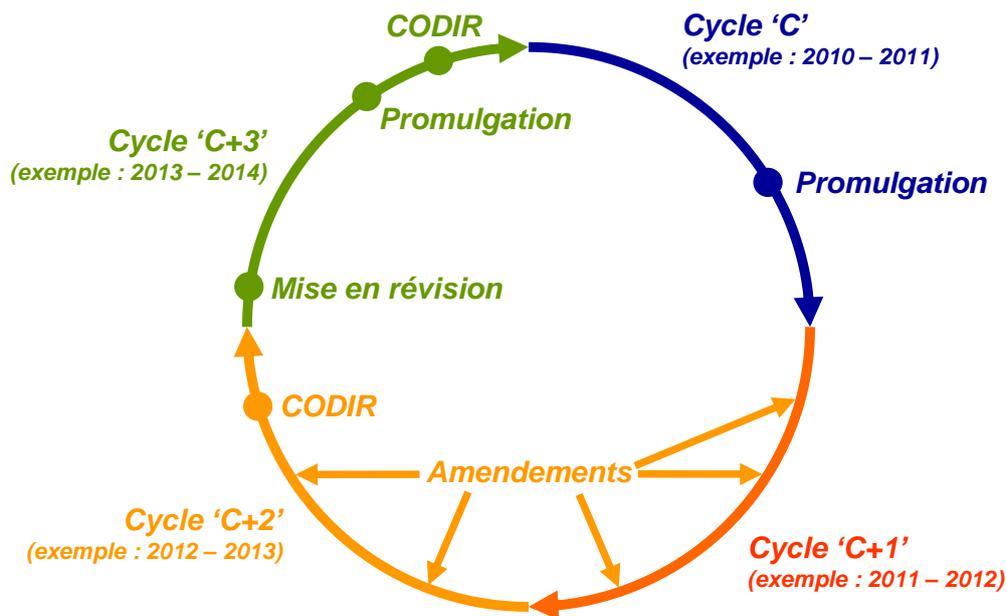
2. Le lecteur ayant relevé des coquilles, des fautes de français ou des erreurs typographiques peut saisir la Sous-direction « Doctrine – RETEX » (SD-DR) du Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) au **01 44 42 83 30**.
3. Les amendements proposés peuvent être formulés dans le cadre du modèle de tableau ci-dessous :

N°	Origine	Paragraphe (n°)	Sous-paragraphe	Ligne	Commentaire
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

4. Le schéma d'amendement retenu est le suivant :



5. Les amendements validés par le chef de la division Emploi de l'EMA ou par le directeur du CICDE seront répertoriés en rouge dans le tableau intitulé « *Récapitulatif des amendements* » figurant en page 7 de la version électronique du document (l'impression d'une nouvelle édition doit demeurer exceptionnelle).
6. Enfin, la révision complète du document s'effectue selon le modèle théorique suivant :



## Partie I – Sigles, acronymes et abréviations

<b>3D</b>	3 Dimensions
<b>AAR</b>	<i>After Action Review</i>
<b>AAP</b>	<i>Allied Administrative Publication</i>
<b>ACP</b>	<i>Allied Communications Publication</i>
<b>AD</b>	Attaché de Défense
<b>AGSC</b>	Administration Générale du Soutien Commun
<b>AIREX</b>	<i>AIR EXercise</i>
<b>AJP</b>	<i>Allied Joint Publication</i> /Publication interarmées interalliée
<b>ALFAN</b>	Amiral commandant la Force d'Action Navale
<b>APOD</b>	<i>AirPort Of Debarkation</i>
<b>ARML</b>	Armée Responsable de la Manœuvre Logistique
<b>ARS</b>	Armée Responsable du Soutien
<b>AT</b>	Arrangement Technique
<b>BADEX</b>	Base de données des exercices
<b>BdD</b>	Base De Défense
<b>B.GHOM</b>	Bureau Géographie, Hydrographie, Océanographie et Météorologie
<b>Bi-SC</b>	<i>Bi Strategic Command</i>
<b>BST</b>	<i>Battle Staff Training</i>
<b>C2</b>	<i>Command and Control</i>
<b>C2IS</b>	<i>Command, Control &amp; Information Systems</i>
<b>CAX</b>	<i>Computer Assisted Exercise</i>
<b>CCMO</b>	Centre de Coordination et de Mise en Œuvre
<b>CEMA</b>	Chef d'État-Major des Armées
<b>Cf.</b>	<i>Confer</i> , voir
<b>CFX</b>	<i>Command Field Exercise</i>
<b>CIA</b>	Concept InterArmées
<b>CICDE</b>	Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentations
<b>CIRISI</b>	Centre Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information (de la Défense)
<b>CIS</b>	<i>Command &amp; Information System</i>
<b>CISO</b>	<i>CIS Orders</i>
<b>CISMF</b>	Centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces, organisme à vocation interarmées (OVIA) de la Marine nationale
<b>CME</b>	<i>Crisis Management Exercise</i>
<b>CMS</b>	Crisis Management Seminar
<b>CMT</b>	Centre Multimodal des Transports
<b>CMX</b>	<i>Crisis Management Exercise</i>
<b>CO</b>	Centre d'Opérations
<b>CODIR</b>	Comité DIrecteur
<b>COM</b>	Communication
<b>COMSICIAT</b>	COMmandant des Systèmes d'Information et de Commandement de Théâtre
<b>COP</b>	<i>Common Operational Picture</i> /Information partagée
<b>COR</b>	Concept Of Requirements
<b>COR</b>	Concept Of Requirement
<b>CPCO</b>	Centre de Préparation et de Conduite des Opérations
<b>CPCS</b>	Centre de Pilotage et de Conduite du Soutien

<b>CPT</b>	<i>Core Planning Team</i>
<b>CPX</b>	<i>Command Post Exercise/Exercice de PC</i>
<b>CR</b>	Compte rendu
<b>CSFEE</b>	Centre de Simulation pour la Formation, l'Entraînement et l'Expérimentation
<b>DAL</b>	Directive Administrative et Logistique
<b>DEAU</b>	Document d'Exploitation à l'Attention des Usagers
<b>DEF</b>	Défense
<b>DETIA</b>	Détachement de TransIt Aérien
<b>DETIM</b>	Détachement de Transit Maritime
<b>DETIS</b>	Détachement de Transit de Surface
<b>DIA</b>	Doctrine InterArmées
<b>DIREX</b>	DIRecteur d'EXercice
<b>DIRISI</b>	Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information (de la Défense)
<b>DISTAFF</b>	<i>DIrecting STAFF</i>
<b>DLM/ICO</b>	<i>DataLink Manager / Interface Control Officer</i>
<b>DR</b>	<b>DIFFUSION RESTREINTE</b>
<b>DSSIC</b>	Directive pour la Sécurité des SIC
<b>ECPAD</b>	Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense
<b>EFR</b>	État Final Recherché
<b>EGAM</b>	Élément Géographique Air-Marine
<b>EGI</b>	Établissement Géographique Interarmées (EGI)
<b>ELRT</b>	Équipe de Liaison et de Reconnaissance de Théâtre
<b>EMA</b>	État-Major des Armées
<b>EMIA</b>	État-Major InterArmées
<b>EMIA-FE</b>	État-Major InterArmées de Force et d'Entraînement
<b>EMP.2</b>	(EMA) EMPloi 2
<b>EMP.3</b>	(EMA) EMPloi 3
<b>EMP</b>	EMPloi (EMA)
<b>EMP.6</b>	(EMA) EMPloi 6
<b>EMSD</b>	État-Major de Soutien Défense
<b>EPG</b>	<i>Exercise Planning Group</i>
<b>ESC</b>	<i>Exercise Specification Conference</i>
<b>ESG</b>	<i>Exercise Support Group</i>
<b>EXCON</b>	<i>EXercise CONtrol</i>
<b>EXDIR</b>	<i>EXercise DIRector</i>
<b>EXPEC</b>	<i>EXercise SPECification</i>
<b>EXPLAN</b>	<i>EXercise PLAN</i>
<b>FCC</b>	<i>Final Co-ordination Conference</i>
<b>FER</b>	<i>First Exercise Report</i>
<b>FIR</b>	<i>First Impression Report</i>
<b>FPM</b>	<i>Final Planning Meeting</i>
<b>FTX</b>	<i>Field Training Exercise</i>
<b>GEOINT</b>	<i>GEO INTelligence</i>
<b>GHOM</b>	Géographie, Hydrographie, Océanographie et météorologie
<b>HNS</b>	<i>Host Nation Support/Soutien fourni par le pays hôte</i>
<b>IATA</b>	<i>International Air Transport Association</i>
<b>ILPC</b>	<i>Intermediate Logistics Planning Conference</i>
<b>INVITEX</b>	Exercice national auquel des forces alliées peuvent être invitées
<b>IPC</b>	<i>Initial Planning Conference</i>
<b>IPM</b>	<i>Initial Planning Meeting</i>
<b>ISBN</b>	<i>International Standard Book Number/Numéro international normalisé du livre</i>
<b>JIA</b>	<i>Joint Implementation Arrangement</i>
<b>JTLS</b>	<i>Joint Theater Level Simulation</i>
<b>KLT</b>	<i>KeyLeaders' Training</i>

<b>LIVEX</b>	<i>Live Exercise</i>
<b>LOCON</b>	<i>LOwer CONtrol</i>
<b>LOG</b>	Logistique
<b>MAREX</b>	<i>MARitime EXercise</i>
<b>MEL/MIL</b>	<i>Main Event List / Main Incident List</i>
<b>METL</b>	<i>Mission Essential Task List</i>
<b>METOC</b>	MÉTéorologie et OCéanographie
<b>MMF</b>	Mission Militaire Française
<b>MNDDP</b>	<i>Multi-National Detailed Deployment Plan</i>
<b>MONTEXIA</b>	MONTage des Exercices InterArmées
<b>MOU</b>	<i>Memorandum of Understanding</i>
<b>MPC</b>	<i>Main Planning Conference</i>
<b>MPM</b>	<i>Main Planning Meeting</i>
<b>NATO</b>	<i>North Atlantic Treaty Organization/Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)</i>
<b>NCC</b>	<i>National Contingent Commander</i>
<b>NP</b>	Non protégé
<b>OCC</b>	Ordres Complémentaires pour le Chiffre
<b>OCE</b>	<i>Officer Conducting the Exercise/Officier dirigeant l'exercice</i>
<b>ODE</b>	<i>Officer Directing the Exercise</i>
<b>OIA</b>	Organisme InterArmées
<b>OIAS</b>	Organisation InterArmées du Soutien
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OPJ</b>	Officier de Police Judiciaire
<b>OPSIC</b>	Ordres Pour les SIC
<b>OPR</b>	<i>Officer of Primary Responsibility</i>
<b>OPS</b>	OpérationS
<b>OSCE</b>	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
<b>OSE</b>	<i>Officer Scheduling the Exercise/Officier planifiant l'exercice</i>
<b>OTAN</b>	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord/ <i>North Atlantic Treaty Organization (NATO)</i>
<b>OVIA</b>	Organisme à Vocation InterArmées
<b>PASSEX</b>	Exercice organisé avec des forces de passage
<b>PC</b>	Poste de Commandement
<b>PGP</b>	Pôle Graphique de Paris
<b>PIA</b>	Publication InterArmées
<b>PIC</b>	<i>Press Information Centre</i>
<b>PIO</b>	<i>Press Information Officer</i>
<b>PNIA</b>	Plan de Numérotation Interne aux Armées
<b>POL</b>	<i>Petroleum, Oil &amp; Lubricants</i>
<b>PTA</b>	<i>Primary Training Audience</i>
<b>PSYOPS</b>	<i>PSYchological OperationS</i>
<b>PXD</b>	<i>Post Exercise Discussion</i>
<b>RETEX</b>	RETour d'Expérience
<b>réf.</b>	Référence
<b>RIA</b>	Réunion Interarmées
<b>RSOM</b>	<i>Reception, Staging and Onward Movement.</i>
<b>RSOM&amp;I</b>	<i>Reception, Staging and Onward Movement &amp; Integration</i>
<b>RT</b>	Régiment de Transmissions
<b>SAT</b>	SATellite
<b>SCEM-OPS</b>	Sous-Chef d'État-Major OPérationS
<b>SD</b>	<i>Strategic Deployment</i>
<b>SD-CD</b>	Sous-Directeur Corpus doctrinal (CICDE)
<b>SEA</b>	Service des Essences des Armées
<b>SECOPS</b>	<i>SEcurity Operating ProcedureS</i>
<b>SEMPO</b>	SÉMinaire de Préparation Opérationnelle
<b>SHOM</b>	Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (nationale)
<b>SI</b>	Système d'information
<b>SIC</b>	Système d'information et de communications

<b>SIO</b>	Système d'Information Opérationnel
<b>SISRS</b>	<i>Systems Interconnexion Security Requirements Statement</i>
<b>SOFA</b>	<i>Status Of Forces Agreement</i>
<b>SOR</b>	<i>Statement of Requirements</i>
<b>SPAC/PGP</b>	Service Parisien d'Administration Centrale/ Pôle Graphique de Paris
<b>SPOD</b>	<i>SeaPort Of Debarkation</i>
<b>STA</b>	<i>Secondary Training Audience</i>
<b>STARTEX</b>	<i>STart of EXercise</i>
<b>SYNEX</b>	<i>SYNthetic EXercise</i>
<b>TA</b>	<i>Technical Arrangement</i>
<b>UE</b>	Union Européenne/ <i>European Union (EU)</i>
<b>VOB</b>	<i>Visitors &amp; Observers' Bureau</i>
<b>VTC</b>	<i>Video Teleconferencing</i>

## Partie II – Termes et définitions

Annexe B – Définitions : catégories d'exercice.....	37
Annexe C – Définitions : rôles et responsabilités.....	39

(PAGE VIERGE)

# Résumé

1. Intitulée *Règles communes de MONTage des EXercices InterArmées (MONTEXIA)*, la Publication interarmées (PIA) 7.3 précise, aux organismes chargés d'organiser les exercices, les procédures à mettre en oeuvre pour assurer la cohérence avec l'OTAN.
2. Pour les exercices de l'OTAN, la BiSC<sup>[1]</sup> 75-3 "*Exercise Directive*" reste le document de référence auquel il convient de se reporter.
3. La PIA-7.3 s'adresse aux différents états-majors interarmées et aux organismes ayant des responsabilités dans le montage des exercices au sein des armées.
4. Pour sa part, le document de référence (PIA-7) intitulé *Préparation opérationnelle interarmées (PRÉPA-OPS)* décrit le cycle de la PRÉPA-OPS interarmées, le processus de programmation des exercices interarmées ainsi que les règles relatives à leur budgétisation. Le processus de montage des exercices, dont le Chapitre 2 de la présente PIA donne une vue d'ensemble, se déroule en quatre phases (conception, planification, exécution, RETour d'Expérience [RETEX]).
5. Chacune de ces phases est définie par un objectif à atteindre, des produits à fournir, des activités à effectuer ainsi que par des rôles et des responsabilités à tenir. Les chapitres 3 à 6 sont consacrés aux détails de chacune de ces phases.
6. Enfin, les annexes de la PIA-7.3 définissent les termes, sigles et acronymes relatifs au processus de montage des exercices et contiennent des modèles pour la rédaction des différents documents évoqués.
7. Les annexes contiennent également des consignes pour l'organisation du soutien des exercices. L'organisation du soutien en termes de logistique, de SIC, de simulation, des domaines GHOM<sup>[2]</sup> et du transport stratégique, y sont abordées. Les usages concernant les visiteurs et les observateurs ainsi que la mise en oeuvre de la politique de communication sont également précisés.
8. Cette PIA a vocation à être revue régulièrement en fonction de l'évolution des procédures de l'OTAN et du RETEX issu de sa mise en application.

[1] *Bi-Strategic Command*.

[2] Géographie, Hydrographie, Océanographie, Météorologie.



Ce document est un produit réalisé par la Division Emploi de l'État-major des armées (EMA/EMP).  
Le point de contact est :



**État-major des armées**  
**Division Emploi**  
**60, boulevard du général Martial Valin**  
**CS 21623**  
**75509 PARIS CEDEX 15**

Téléphone 01 39 67 39 61

La version électronique de ce document est en ligne sur le site Intradef du CICDE à l'adresse <http://www.portail-cicde.intradef.gouv.fr>, à la rubrique *Corpus conceptuel et doctrinal interarmées français (CCDIA-FRA)*.